

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Rapport d'activité 2006

Mars 2007

SOMMAIRE

Introduction	4
Budget	5
Organes de consultation et de collaboration	7
- Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes	7
- Comité du Travail Féminin (CTF)	9
- Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence	11
- Comité des actions positives	15
Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national	17
A. Le domaine législatif	18
- L'Égalité des femmes et des hommes dans la Constitution	18
- Texte coordonné du 6 mars 2006 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères	18
- Fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes	20
B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	23
5 ^e rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	23
Politique communale d'égalité des femmes et des hommes	28
Gender budgeting	31
Projets européens :	31
- Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	31
- L'égalité des femmes et des hommes dans le développement local	43
Education et formation	45
- Etude : L'importance du genre dans la pratique des écoles préscolaires, primaires et secondaires	45
- Girls' Day / Boys' Day	48
- Foire de l'étudiant-e	48
Marché de l'emploi	49
- Actions positives dans les entreprises du secteur privé	49
Campagnes de sensibilisation et d'information	57
- Les campagnes de communications, les publications et les manifestations	57

C. Activités subventionnées par le ministère de l'Égalité des chances dans le domaine social et autres	60
- Les mesures réalisées dans le cadre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes	60
- Services d'hébergements pour filles, femmes et femmes avec enfants	65
- Services d'information, de formation et de consultation pour filles, femmes et femmes avec enfants	69
- Actions dans le domaine socioculturel	74
- Activités du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL)	75
Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau international	79
Conseil de l'Union européenne Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)	80
Réunion informelle des ministres en charge de l'égalité des femmes et des hommes	81
Conférence ministérielle européenne 'Droits de la personne humaine et défis économiques en Europe – l'égalité entre les femmes et les hommes'	81
Réunion du groupe de haut niveau sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes	83
Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), Conseil de l'Europe	84
Comité consultatif pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Commission européenne	85
Comité pour la mise en œuvre du programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	86
Global Summit of Women 2006	87
Conférence de haut niveau sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail, du travail forcé et de l'esclavage	87
Les hommes et l'égalité entre femmes et hommes – Vers des politiques progressives	88
Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique	89
Conférence 'World Women Work' 'Les femmes dans la prise de décision, perspectives et évolution'	89

Introduction

La mise en œuvre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes a marqué l'ensemble des travaux du ministère de l'Égalité des chances. Les activités dans le domaine législatif, de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation et de la formation et celles du domaine de l'emploi sont intégrées dans le plan d'action interne du ministère.

Les mesures dans le domaine social ont été continuées et intensifiées. Les campagnes de sensibilisation et d'information avaient toutes pour objectif de sensibiliser et de mieux informer la population sur les impacts des politiques en faveur de l'égalité des femmes et des hommes à tous les niveaux de la société.

Les organismes conseils du ministère de l'Égalité des chances ont contribué activement à la réalisation des actions. Par l'intermédiaire du Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes ont été développés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'évolution en matière d'égalité des femmes et des hommes réalisée par les différentes mesures des ministères et tombant sous leurs compétences.

La stratégie politique d'intégrer la dimension du genre dans toutes ses actions s'est développée progressivement et grâce aux multiples formations organisées en collaboration par le ministère de l'Égalité des chances et l'Institut National d'Administration Publique (INAP).

La collaboration internationale contribue de manière directe à la réalisation des objectifs par les échanges de savoir et de savoir-faire.

Budget

Indemnités pour services extraordinaires	3.000
Indemnités pour services de tiers	2.000
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.750
Frais de route et de séjour à l'étranger	35.000
Frais de bureau ; dépenses diverses	13.500
Bâtiments ; exploitation et entretien	11.520
Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	55.500
Frais d'experts et d'études	350.000
Frais de publication	80.000
Colloques, séminaires, stages et journées d'études frais d'organisation et de participation	60.000
Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	265.000
Campagne contre la violence à l'égard des femmes	100.000
Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	95.213
Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	7.348.028

Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	224.000
Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes	5.000
Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	85.000
Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	70.000
Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes 'Emploi et valorisation des ressources humaines'	218.000
Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	12.395
Total ce qui fait 0,13% du budget national de l'Etat luxembourgeois	9.034.906

Organes de consultation et de collaboration

Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes

La mission du Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes telle que définie dans l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères est la suivante :

- être la plate-forme d'interaction entre le Ministère ayant dans ses attributions l'égalité des chances et les cellules de compétences en genre des ministères.
- assurer la centralisation et la coordination des actions politiques d'égalité des femmes et des hommes concertées, ciblées et proposées par les ministères par le biais des cellules de compétences en genre en vue de rendre effective l'intégration de l'égalité des femmes et des hommes et de la dimension du genre dans toutes les politiques du Gouvernement dans le cadre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes, dont il assure le suivi.
- étudier toute question ayant trait à l'égalité des femmes et des hommes et adresse à ce sujet ses avis, ses propositions ou suggestions au Ministre.
- être consulté dans le cadre de sa mission sur tous les projets de loi, susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes ; analyser les conséquences respectives sur les femmes et les hommes et la neutralité de la terminologie au regard du sexe.

En 2006 le comité s'est réuni 7 fois, le 17 janvier, le 29 mars, le 19 mai, le 27 juin, le 27 septembre, le 25 octobre et le 28 novembre. La tâche la plus importante du Comité est la mise en œuvre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

Chaque ministère est responsable de la mise en œuvre de l'intégration du genre dans ses travaux ainsi que de la transposition des mesures du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes qu'il a proposées. Le rôle du Comité dans ce contexte est d'assurer la coordination des mesures et leur mise en œuvre. De nombreuses mesures ne sont par ailleurs réalisables qu'au travers d'un travail collectif entre ministères.

Le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes est évalué par la société Gitte Landgrebe s.à r.l. Les travaux d'évaluation ont débuté le 1^{ier} juin 2006 et sont censés accompagner le plan pour sa durée totale de 3 ans. La méthode d'évaluation a comme caractéristique spécifique l'accompagnement du processus préconisé par le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes : l'examen en continu tant des structures mises en place pour le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes que celui des mesures prévues pour les 12 thèmes. Les travaux de collaboration sont décrits en détail dans la "Arbeitsvereinbarung des Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes".

Le questionnaire "Befragung der Mitglieder des Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes" a dressé un état des lieux de la structure engagée dans le plan, il sera passé deux fois, une première fois en début de projet, et une deuxième fois, à mi-parcours du projet. Il doit permettre aux évaluatrices de mieux connaître le cadre de travail des membres du comité interministériel dans le contexte du Plan d'action national. L'anonymat des données et des réponses est garantie.

Un débat a porté sur le rôle important des supérieurs hiérarchiques dans la stratégie top down. Les indicateurs proposés se rapportent aux structures et aux processus de cette stratégie. La question de comment véhiculer les résultats des séances du comité vers la

hiérarchie des divers départements ministériels a été discutée. Une courte note devrait être la règle, note pouvant ultérieurement servir lors de la rédaction du rapport annuel des activités des divers ministères.

Un ensemble d'indicateurs a été développé avec les représentant-e-s des différents ministères. Ces indicateurs permettront de faire un état des lieux au début de l'évaluation et de mesurer par après les progrès réalisés. Trois catégories d'indicateurs ont été élaborées (Struktur- und prozessbedingte Indikatoren, fachspezifische Indikatoren, Indikatoren zur Fortbildung). Certains de ces indicateurs concernent tous les ministères, d'autres concernent les ministères individuellement.

Le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères donne également la base juridique pour l'institution de cellules de compétences en genre dans les ministères et définit également leur mission à l'article 10 :

- Chaque cellule veille à assurer l'intégration de la dimension du genre dans les actions et politiques du ministère dont elle relève et ce dès leur conception.
- Elle a pour mission d'établir un bilan de la situation de son ministère, d'analyser sous l'aspect du genre les actions politiques du ministère, d'élaborer un plan de travail pluriannuel d'égalité des femmes et des hommes définissant notamment les orientations, les objectifs et les résultats à atteindre.
- La cellule peut se faire assister par un ou plusieurs expert-e-s en genre externes. »

Il a été constaté que le fonctionnement des cellules de compétence en genre diffère d'un ministère à l'autre.

La Déclaration gouvernementale du 4 août 2004 a prévu l'organisation de hearings avec les ONG (organisations non gouvernementales), la Commission parlementaire spécialisée, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et le Comité du Travail Féminin lors de l'élaboration du rapport CEDAW (rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes afin de mieux sensibiliser et d'associer tous les acteurs du terrain.

La Ministre de l'Égalité des chances a associé le Comité interministériel de légalité des femmes et des hommes et les partenaires sociaux.

Les membres du Comité ont participé et collaboré au séminaire organisé par le Ministère de l'Égalité des chances et la Commission parlementaire de la Famille, de l'Égalité des chances et de la Jeunesse. Y ont participé les membres du Comité, des député-e-s, des délégué-e-s des ministères, des ONG et des représentant-e-s des organisations patronales et salariales.

Le Comité a été associé à l'élaboration d'un dépliant informatif sur les questions et notions d'égalité entre les femmes et les hommes, envoyé en novembre 2006 au personnel de la Fonction publique. Ce dépliant est un outil d'information sur la politique de l'égalité des femmes et des hommes. Il reprend de façon succincte les mots clefs de la Déclaration gouvernementale, la nouvelle version de l'article 11 de la Constitution, les concepts de la convention CEDAW, des notions et définitions concernant le concept du gender, en tout un ensemble de 14 messages concernant la stratégie de transposition du plan d'égalité des femmes et des hommes.

Avec la fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes, le Gouvernement s'est donné l'outil à procéder à

une évaluation selon la perspective du genre dans les actions politiques pour prévenir l'impact différent sur les femmes et les hommes, éviter les conséquences négatives non intentionnelles et améliorer la qualité et l'efficacité des politiques.

Les membres du Comité ont souligné l'importance d'une formation poussée en genre pour les personnes qui sont en charge de l'élaboration des projets de lois et règlements ainsi que celles qui en fin de compte devront remplir la fiche d'impact, formation sans laquelle une évaluation par une telle fiche ne serait pas possible.

Une discussion approfondie a porté sur le sujet du danger de discriminations directes ou indirectes pouvant se glisser dans les textes.

Pour garantir l'analyse de ces fiches, le rôle des cellules de compétences en genre a été rappelé. Les cellules en question devraient en amont analyser les projets de lois et de règlements de chaque ministère et faire en sorte que ces projets parviennent sous une forme 'finie' en matière d'égalité au Conseil de gouvernement.

La société Gitte Landgrebe s.à.r.l. qui a souligné que la pertinence du genre est plus souvent donnée que communément supposé, analysera également les fiches d'impact. Leur analyse devrait permettre d'organiser et de préparer de futures formations ciblées tant pour des domaines internes que pour plusieurs ministères.

Le ministère de l'Égalité des chances a présenté le rapport récent sur la violence domestique au Luxembourg. L'étude se trouve également sur le site du ministère (www.mega.public.lu).

Comité du Travail Féminin (CTF)

Le Comité du Travail Féminin est un organe consultatif du Gouvernement qui a été créé par un règlement grand-ducal du 27 novembre 1984, lequel le charge d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

Comprenant des représentant-e-s- des organisations patronales et syndicales du Conseil National des Femmes du Luxembourg et de différents ministères et administrations, cet organe quadripartite est habilité à proposer de son propre mouvement, soit au Gouvernement, soit à la ministre de l'Égalité des chances, sa ministre de tutelle, l'ensemble des actions qui lui paraissent de nature à améliorer la situation des femmes.

En 2006, le CTF s'est réuni sept fois en assemblée plénière (les 26 janvier, 23 février, 9 mai, 20 septembre, 17 octobre, 22 novembre et 21 décembre) et une fois en assemblée constituante (le 12 juillet).

Lors de la séance du 26 janvier 2006, le CTF a examiné le projet d'avis relatif aux amendements gouvernementaux du 21 juillet 2005 au projet de loi n°5161 portant modification entre autres de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. Il a été décidé de demander au Ministre de la Sécurité sociale des clarifications en ce qui concerne l'accès à l'assurance pension pendant le congé parental. Il a en outre été décidé de demander à l'IGSS (Inspection générale de la Sécurité sociale) et au Statec des données statistiques dans la matière

des mesures visant la constitution des droits personnels dans le domaine de la sécurité sociale.

Le 23 février 2006, le Comité a adopté le projet d'avis relatif aux amendements gouvernementaux du 21 juillet 2005 au projet de loi n°5161 portant modification entre autres de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales. Par ailleurs, le ministère de l'Égalité des chances (MEGA) a présenté le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (PAN égalité), élaboré par le MEGA en étroite collaboration avec les autres Ministères. L'importance a été soulignée d'y faire mention de la mission et de la base réglementaire du CTF.

La réunion du 9 mai 2006, en présence de Madame la Ministre de l'Égalité des chances, a été l'occasion pour le CTF de faire le bilan des travaux et des avis du CTF du mandat écoulé (3 ans)

La réunion constitutive du 12 juillet 2006, présidée par Madame la Ministre de l'Égalité des chances, a été inscrite sous le signe des élections aux fonctions de président-e et de vice-président-e-s. Madame Elisabeth Weber, déléguée de la CGFP (Confédération générale de la Fonction Publique) a été élue présidente et Mme Anik Raskin, déléguée du Conseil National des Femmes du Luxembourg, a été élue vice-présidente. En raison de l'absence de candidatures de la part des représentations patronales, l'élection au poste de 2^e vice-président-e a été reportée à l'automne 2006.

Lors de la séance du 20 septembre 2006, le Comité s'est penché sur les modifications à apporter au règlement d'ordre intérieur du CTF, en raison du conflit d'intérêt susceptible de se poser lorsque des fonctionnaires membres du CTF votent sur des avis du CTF. Il a été soulevé qu'avant de procéder aux modifications concernant les modalités de vote prévues au règlement d'ordre intérieur, il faudra d'abord adapter le règlement grand-ducal modifié de 1984 portant création du CTF. En ce qui concerne l'individualisation des droits, dossier en discussion depuis de longues années, il a été proposé d'inviter un représentant de l'IGSS (Inspection générale de la Sécurité Sociale) au CTF pour présenter le nouveau modèle élaboré par le groupe de travail ministériel ad hoc « individualisation des droits ».

Au cours de sa réunion du 17 octobre 2006 le CTF a bénéficié d'un exposé détaillé sur l'Etat du dossier de l'individualisation des droits par M. Georges Schroeder, directeur de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Ce modèle consiste en un partage des droits (*splitting*), mais sans obligation de fournir des moyens financiers supplémentaires par le ménage. Les membres du CTF ont insisté sur l'importance de l'individualisation des droits, ayant pour but d'établir une carrière individuelle pour toutes et tous par l'introduction de cotisations obligatoires. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance d'intégrer le partage dans le Code des Assurances sociales. Il a en outre été retenu que, suite à l'analyse des propositions de la commission ad hoc relatives à la modification du règlement d'ordre intérieur, les fonctionnaires membres du CTF continueront à participer aux délibérations d'ordre formel.

Lors de sa plénière du 22 novembre 2006, M. Jeannot Franck de la Fédération des Artisans a été élu 2^e vice-président du CTF.

Dans le contexte du changement du rôle des représentants du Gouvernement, le Comité a examiné le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin. Il a été proposé d'attribuer la qualité de membres à voix consultative aux représentant-e-s du Gouvernement pour ce qui est des délibérations sur les avis, les propositions et les suggestions soumis par le CTF au Gouvernement.

Le CTF a approuvé, lors de sa réunion du 21 décembre 2006, la version modifiée du projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 novembre 1984 portant création d'un Comité du travail féminin. Pour ce qui est de la terminologie masculine/féminine, il a été ajouté qu'elle sera adaptée à la représentation effective des hommes et des femmes membres du CTF. Par ailleurs, le CTF a approuvé deux avis, un premier sur le volet de la pension alimentaire du Projet de loi n° 5155 portant réforme du divorce et un deuxième sur le modèle de partage fonctionnel en matière d'individualisation des droits. Le CTF a souligné dans cet avis que le partage des droits à pension ne peut que constituer une mesure transitoire et que seule une réforme substantielle instaurant l'individualisation des droits puisse solutionner le problème.

Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence

Le comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence s'est réuni en date des 7 février, 30 mai, 3 octobre et 12 décembre 2006.

Lors de la réunion du 7 février, Madame Beate Stoff a présenté les résultats de l'étude 'Evaluation des changements à Luxembourg depuis l'introduction de la loi sur la violence domestique et la création du service d'assistance aux victimes de violence domestique' :

La loi contre la violence domestique est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2003. Elle prévoit l'expulsion du domicile de l'agresseur pour une durée de 10 jours, selon la devise 'qui frappe doit plier bagages'.

Les victimes peuvent rester dans leur domicile et ont le temps de réfléchir sur les mesures à prendre dans le futur. Dans le but de guider et de soutenir les victimes, un service d'assistance aux victimes de la violence domestique (SAVVD) a été créé, qui prend directement contact avec les personnes concernées. Le comité de coopération accompagne la mise en œuvre de la loi, contrôle son efficacité et contribue, dans des cas particuliers, surtout au niveau institutionnel, à la solution des problèmes.

Pour juger des changements intervenus par l'application de la loi contre la violence domestique, les données de la police, du Parquet, du service d'assistance aux victimes de la violence domestique, des membres du Comité de coopération ainsi que les résultats d'une enquête auprès des client-e-s concerné-e-s et des différents services d'aide ont été évaluées.

Entre début novembre 2003 et fin octobre 2005, il y a eu 619 interventions policières dont 316 ont été suivies par une expulsion. Le pourcentage des expulsions était de 51,1%.

Lorsque entre partenaires on parle de violence domestique, il s'agit majoritairement de violence exercée par des hommes contre les femmes, dans un mariage ou dans la vie de couple: dans plus de 83% des cas, les auteurs de violence sont les conjoints ou les compagnons, les ex-conjoints jouant un rôle marginal. Quant aux victimes, la part des femmes est de 90%, chez les auteurs de 10%. Les délits de violence domestique concernent majoritairement le groupe d'âge de 31 à 50 ans. Toutefois victimes et auteurs se retrouvent dans toutes les catégories d'âge.

Il est à noter que les interventions et les expulsions sont très fréquentes dans le centre et le sud du Luxembourg, moins dans les régions rurales.

Pour les délits dans le cadre de la violence domestique, il s'agit avant tout de coups et de blessures ayant entraîné ou non l'incapacité de travail. De tous les délits 'violence envers les personnes' enregistrés par la police, la violence domestique représente 8,5%.

Entre le 1^{er} novembre 2003 et le 31 octobre 2005, le service d'assistance aux victimes de la violence domestique a documenté 311 cas de consultation, 13 cas nouveaux ont été enregistrés en moyenne par mois.

Si l'expulsion est prononcée, la police informe le service d'assistance aux victimes de la violence domestique. Celui-ci prend contact avec la victime dans les 24 heures qui suivent. Dans la plupart des cas, un rendez-vous est pris dans les 3 jours au moins suivant l'intervention de la police et les consultations se poursuivent après ce premier contact, surtout pendant la période de l'expulsion. En moyenne, il y a 3 à 6 consultations. La consultation peut se faire par téléphone, à domicile ou au bureau, selon la volonté des personnes concernées.

De nombreuses femmes ont été ainsi contactées, qui d'elles même n'auraient jamais demandé d'aide ou d'aide professionnelle pour mettre fin à la violence et qui ne l'auraient sans doute pas fait dans l'avenir.

La structure socio-économique des personnes conseillées par le service d'assistance aux victimes de la violence domestique est échelonnée par âge, provenance régionale, nationalité et couche sociale. En comparaison avec les statistiques de la police, la proportion des gens vivant en couple est plus élevée pour les personnes qui consultent le service d'assistance aux victimes de la violence domestique.

Les mineur-e-s, victimes de violence de la part d'un parent sont moins présent-e-s pour les consultations. Les concerné-e-s ont subi diverses formes de violence domestique et ceci durant une longue période. Les formes de violence les plus souvent mentionnées sont les violences physiques et psychiques, plus rarement est évoquée la violence sexuelle.

Presque trois quart des personnes prises en charge par le service d'assistance aux victimes de la violence domestique ont un ou deux enfants entre 3 et 12 ans. L'expérience a montré qu'il existe un grand nombre d'enfants et d'adolescents concernés. En automne 2005, le service d'assistance aux victimes de la violence domestique s'est engagé à prendre en charge ce groupe de mineurs. Lorsque des mineurs sont concernés par la violence des parents, un tiers de ces enfants ont subi de la violence soit physique, soit psychique de la part de l'auteur. Des problèmes de garde des enfants ou bien de droit de visite s'en suivent souvent dans le cas de séparation ou de divorce.

L'enquête auprès des clientes du service d'assistance aux victimes de la violence domestique a montré que la plupart d'entre elles considèrent l'intervention policière dans les cas de violence domestique, la pratique de l'expulsion, de la transmission de données ainsi que l'accès pro-actif comme très positif.

Le contenu de la consultation au service d'assistance aux victimes de la violence domestique est orienté au cas par cas, c.à.d. il est pris note de la situation de la vie des personnes concernées et de leurs besoins personnels. La consultation avec les membres du personnel est utile et importante pour les femmes concernées. En cas de

besoin, les femmes peuvent aussi consulter des avocats ou d'autres institutions comme p.ex. des services de consultations psychosociales. Les femmes sont en général très satisfaites du travail du service d'assistance aux victimes de la violence domestique, 90% des femmes interrogées s'adresseraient à nouveau aux services de consultations.

La majorité des interrogées a pris des mesures civiles et pénales contre l'agresseur. Les expériences ont été pour la plupart positives. L'absence de telles mesures a souvent été justifiée par le fait que les femmes ne se sentaient plus menacées ou bien qu'elles voulaient donner une deuxième chance au partenaire.

Beaucoup de femmes interrogées déclarent que leur situation de vie a changé et s'est même améliorée grâce à l'intervention de la police et à l'assistance du service d'assistance aux victimes de la violence domestique. Trois quart des interrogées ont quitté leur partenaire violent. La moitié des interrogées se sont rendu compte d'un changement de comportement chez l'agresseur ; ce changement est souvent survenu grâce à un soutien externe (p.ex. médecins, psychologues). De tels changements positifs ne sont toutefois constatés qu'après un certain temps.

Quant au sentiment de sécurité devant l'agresseur, seules 52% ont répondu qu'elles se sentent plus en sécurité par rapport à l'agresseur. Déterminant pour ce sentiment subjectif de sécurité paraît surtout l'actuel et/ou l'ancien comportement des personnes violentes, ainsi que les circonstances de vie actuelles, surtout si des enfants sont concernés.

Souvent, les auteurs expulsés n'ont pas respecté l'expulsion et ont harcelé et menacé les victimes. Nombreux sont les agresseurs qui sont retournés au domicile avant l'écoulement du délai en mettant la victime sous pression.

Il y a eu une évolution dans la prise en compte de la violence domestique, aussi bien auprès des Parquets qu'auprès des tribunaux. Cette violence n'est plus considérée comme une affaire privée, mais comme un délit sanctionné par la loi. Une expulsion en moyenne est autorisée par les Parquets, pour deux interventions policières pour violence domestique. De nombreux cas sont poursuivis de par une procédure pénale, même contre la volonté de la victime. Les jugements présents montrent que des peines de prison sont instaurées (avec ou sans sursis, entre 6 et 24 mois), des amendes (entre 200 et 2.500 €) ou une combinaison entre les deux. 24% des cas sont mis ad acta.

Les nouvelles possibilités législatives et l'instauration du service d'assistance aux victimes de la violence domestique n'ont pas rendu superflus les autres institutions d'aides, en particulier les services d'hébergements ainsi que les services de consultations pour femmes. Tout au contraire, ils se complètent mutuellement. L'action pro-active du service d'assistance aux victimes de la violence domestique et les services d'hébergements classiques touchent d'autres populations cibles. Le nombre de demande d'admission des services d'hébergements pour femmes ; femmes avec enfants n'a pas diminué.

La coopération à l'intérieur du comité de coopération et ses activités sont considérées comme positives et utiles. Une importance particulière revient à la fonction du comité de chercher des solutions dans des cas particulièrement problématiques et litigieux.

Aussi au niveau social, l'introduction de la loi sur la violence domestique, ainsi que sa diffusion auprès du public ont entraîné des changements importants: les victimes, les auteurs, les personnes occupées dans le domaine de la violence domestique ainsi que les institutions sont à présent nettement mieux informés.

Pour conclure, on peut constater que la loi a eu une incidence positive sur les institutions du système d'aide aux victimes. La loi fonctionne bien dans la plupart des cas en ce qui concerne les déroulements et les procédures. Le contact pro-actif avec les victimes concernées est fructueux et celles-ci considèrent ce contact, ainsi que le soutien et la consultation avec le service d'assistance aux victimes de la violence domestique, comme efficace et très utile. L'enchaînement d'aide mise en place, allant de l'intervention de la police jusqu'au Parquet et au service d'assistance aux victimes de la violence domestique, se déroule la plupart du temps sans incidents.

Beate Stoff/Buro Plan B (résumé des résultats de l'étude)

Par ailleurs, le comité a mis l'accent sur des formations sur le thème de la violence domestique.

Un autre thème d'une grande importance pour le comité a été le certificat de déclaration médicale standardisée qui facilitera la déclaration des violences et constituera en même temps une pièce juridique importante pour les tribunaux.

Le comité s'est entre autres penché sur la possibilité d'une justice restaurative en cas de violence domestique.

La médiation n'est pas adaptée en cas de violence conjugale, particulièrement lorsque les couples vivent encore ensemble en raison notamment du rapport de force inégale qui existe entre la victime et l'auteur.

Des représentants et représentantes du Centre de médiation ont mis en avant la complexité de la situation concernant les cas de violences domestiques pouvant surgir dans le cadre de la médiation familiale.

Au cours de l'année 2006, 185 personnes ont été expulsées de leur domicile et 307 enfants ont été concernés par les expulsions.

Le Foyer d'accueil Edith Stein de la Fondation Maison de la Porte Ouverte a adapté un programme, originaire des Etats-Unis, pour travailler avec les enfants témoin et/ou victime de violence domestique. Ce groupe de parole a été ouvert à tous les enfants hébergés dans les autres foyers pour femmes au Luxembourg. Le Service Psy enfants de Femmes en détresse asbl et des services de prise en charge pour enfants victimes de violence auprès des autres structures conventionnées avec le ministère ont été mis en place. Le Meedercheshaus a sensibilisé 1.080 élèves et 42 adultes au thème de l'abus sexuel. Les formatrices en matière de violence domestique ont donné une formation à 174 femmes (68,77 %) et 79 hommes (31,23 %) (personnel éducatif, étudiant-e-s, enseignant-e-s, policiers/policières).

Comité des actions positives

Réunion du 31 janvier 2006

Le comité décide de proposer la Fondation François Elisabeth (FFE) qui regroupe l'hôpital Kirchberg, la Clinique Ste Marie d'Esch-sur-Alzette et la Clinique Dr Bohler à la ministre comme lauréat du Prix féminin de l'entreprise 2006.

Le comité relève que le sujet de l'égalité des chances des femmes et des hommes est intégré dans une enquête concernant la qualité du secteur hospitalier et suggère de veiller à la transposition de cette expérience aux autres hôpitaux.

Réunion du 21 février 2006

La directrice des ressources humaines chez Luxplan, entreprise d'ingénieurs conseils et de génie civil, présente le projet d'action positive «Adaptabilité des hommes et des femmes chez Luxplan ».

Le plan d'action du projet prévoit dans une première phase des séances d'information collectives sur la stratégie de l'entreprise en matière de restructuration et de réinsertion et dans une deuxième phase des séances collectives de discussion, de formation et de sensibilisation à l'intention du personnel.

Le ministère de l'Égalité des chances fera effectuer l'évaluation externe de l'action positive d'une part qualitative par des entretiens pendant tout le processus et d'autre part quantitative par une enquête auprès de l'ensemble du personnel à la fin du processus.

Réunion du 13 juillet 2006.

La demande de subvention pour l'« Enquête satisfaction employés/questionnaire sur l'égalité entre les hommes et les femmes au sein du groupe » de l'entreprise Compass Group est adoptée.

Le ministère de l'égalité des chances informe que jusqu'à présent 14 entreprises ont réalisé le questionnaire standard.

Le ministère de l'égalité des chances a lancé un appel d'offres pour l'évaluation des Actions Positives.

Le nombre d'actions positives réalisées depuis 1996 s'élève à 56.

Les entreprises qui ont participé à l'enquête standard il y a 3 ans (DexiaBIL, Siemens et Ernster) ont marqué leur accord pour refaire le questionnaire auprès de leur personnel avec l'objectif de constater les effets des mesures prises suite aux résultats de la première enquête.

A la suite des discussions techniques, Monsieur Ernster a présenté les actions réalisées dans son entreprise grâce au programme d'actions positives.

Suite aux résultats du questionnaire standard, il a été décidé de recourir au système ABAKABA (Analytische Bewertung von Arbeitsfunktionen nach Katz und Baitsch) pour analyser les salaires et les adapter aux différentes fonctions et aux métiers exercés dans l'entreprise.

Réunion du 29 novembre 2006

La ministre de l'Égalité des chances assiste à la première réunion du nouveau comité des actions positives. Les priorités politiques pour les Actions Positives sont :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes
- la conciliation vie familiale et vie professionnelle
- l'égale participation des femmes et des hommes à la prise de décision

La ministre relève l'importance de l'avis des membres du Comité pour la réalisation d'actions positives. Elle soulève le programme d'actions positives comme priorité d'action du ministère dans le cadre de la mise en œuvre du PAN égalité des femmes et des hommes et du PAN innovation et plein emploi.

Concernant la passation du questionnaire standard le Comité a retenu que toute demande de subvention d'une entreprise qui souhaite réaliser l'enquête est transmise par courrier au membres du comité et l'enquête peut démarrer sans réunion préalable

du comité sous condition que tous les documents requis soient disponibles (ITM, Sécurité Sociale, Contributions, TVA et ADEM).

Le comité a adopté les demandes de subvention des entreprises Comed, KPMG et Pall Center.

Les entreprises Du Pont de Nemours, Goodyear, IEE, Alter Domus et Hapoalim ont présenté une nouvelle demande de subvention pour continuer le projet « Cross mentoring ». Le cross-mentoring a pour objectif de mettre en valeur les compétences des femmes ayant un certain niveau de formation et surtout de la motivation et de la volonté à évoluer dans leur carrière professionnelle.

Le comité se rallie à la position du ministère de l'Égalité des chances de suspendre l'action positive chez Hilton jusqu'à l'aboutissement positif des négociations pour convention collective.

Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national

A. Le domaine législatif

L'Égalité des femmes et des hommes dans la Constitution

La Chambre des Députés a adopté le 16 mars 2006 en première lecture le nouveau paragraphe 2 de l'article 11 de la Constitution libellé comme suit:

"Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes."

Le texte a été adopté en deuxième lecture en date du 21 juin 2006.

L'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que garantie constitutionnelle, constitue une application du droit de l'égalité devant la loi, inscrit dans la Constitution luxembourgeoise.

Le texte adopté constitue une base juridique adéquate pour remplir les engagements que l'Etat luxembourgeois a pris par la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes faite à New York (1989).

La consécration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la loi constitutionnelle marque une étape importante sur le chemin vers l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

En vue de réaliser l'égalité de fait dans l'exercice des droits et devoirs, le deuxième alinéa permet la mise en place de mesures appropriées par une loi ordinaire.

Il permettra également d'ancrer encore davantage l'égalité de tous les citoyens et de toutes les citoyennes dans le quotidien et de surmonter les discriminations existantes par des actions positives.

Texte coordonné du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 1996 portant création d'un Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes et portant création des cellules de compétences en genre dans les ministères.

(Mém. A – 36 du 20.05.1996)

modifié par :

- Règlement grand-ducal du 10 juillet 2000

(Mém. A – 65 du 04.08.2000)

- Règlement grand-ducal du 10 novembre 2005

(Mém. A – 195 du 08.12.2005)

Chapitre 1er : Le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes

Art. 1^{er} Il est créé auprès du Ministre ayant dans ses attributions l'égalité des chances, désigné ci-après le "Ministre", un Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes, dénommé ci-après le "Comité".

Art. 2. (1) Le Comité se compose d'un membre effectif et d'un membre suppléant par ministère et par compétence ministérielle particulière, ainsi que du/de la délégué-e à l'emploi féminin de l'Administration de l'Emploi en tant que membre effectif.

Le membre effectif et le membre suppléant doivent obligatoirement relever de la cellule de compétences en genre de leur ministère respectif.

(2) Le Comité sera présidé par le Ministère de l'Égalité des chances.

(3) Les membres effectifs et suppléants sont nommés par le Ministre sur proposition du ministre du ressort pour un terme renouvelable de trois ans.

Une représentation paritaire des femmes et des hommes sera respectée dans la mesure du possible.

(4) Au cas où les fonctions d'un membre viennent à cesser avant terme, le nouveau titulaire termine le mandat du membre qu'il remplace.

(5) Un secrétaire, désigné par le Ministre, est adjoint au Comité sans voix délibératoire.

Art. 3. Le président convoque le Comité au moins deux fois par an et fixe l'ordre du jour.

Art. 4. (1) Le Comité est la plate-forme d'interaction entre le Ministère ayant dans ses attributions l'égalité des chances et les cellules de compétences en genre des ministères.

(2) Le Comité assure la centralisation et la coordination des actions politiques d'égalité des femmes et des hommes concertées, ciblées et proposées par les ministères par le biais des cellules de compétences en genre en vue de rendre effective l'intégration de l'égalité des femmes et des hommes et de la dimension du genre dans toutes les politiques du Gouvernement dans le cadre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes, dont il assure le suivi.

(3) Le Comité étudie toute question ayant trait à l'égalité des femmes et des hommes et adresse à ce sujet ses avis, ses propositions ou suggestions au Ministre.

(4) Dans le cadre de sa mission le Comité est consulté sur tous les projets de loi, susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité des femmes et des hommes. Il en analyse les conséquences respectives sur les femmes et les hommes et la neutralité de la terminologie au regard du sexe.

(5) Le Comité peut se faire assister par un ou plusieurs experts.

Art. 5. Les membres du Comité remplissent la fonction de correspondants en matière d'égalité des femmes et des hommes entre le ministre du ressort et le Comité. A ce titre, ils reçoivent communication des documents et des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et diffusent dans leur ministère les informations et les suggestions qu'ils jugent utiles à la réalisation de l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

Chapitre 2 : Les cellules de compétences en genre

Art. 6. Afin de renforcer l'action du Comité, il est institué auprès de chaque ministère une cellule de compétences en genre, dénommée ci-après la « cellule ».

Art. 7. (1) Le ministre du ressort décide le nombre de membres de la cellule de façon à ce que celle-ci puisse remplir ses missions.

(2) La cellule rapporte directement au ministre du ressort.

(3) Le/la délégué-e à l'égalité désigné-e au sein du ministère participe à la cellule du ministère en tant qu'observateur.

La cellule se doit de coopérer de manière régulière avec le/la délégué-e à l'égalité.

(4) Chaque cellule se voit attribuée un secrétariat permanent.

Art. 8. (1) Les membres constituant la cellule sont désignés par le ministre du ressort en fonction de leur compétence et de leur expérience dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes et pour un terme renouvelable de 3 ans.

(2) Une représentation paritaire des femmes et des hommes sera respectée dans la mesure du possible.

Art. 9. Afin de pouvoir accomplir leur mission de manière effective, tous les membres de la cellule doivent suivre des formations obligatoires en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Art. 10. (1) Chaque cellule veille à assurer l'intégration de la dimension du genre dans les actions et politiques du ministère dont elle relève et ce dès leur conception.

(2) Elle a pour mission d'établir un bilan de la situation de son ministère, d'analyser sous l'aspect du genre les actions politiques, d'élaborer un plan de travail pluriannuel d'égalité des femmes et des hommes définissant notamment les orientations, les objectifs et les résultats à atteindre.

(3) La cellule peut se faire assister par un ou plusieurs expert-e-s en genre externes.

Art. 11. Les cellules se concertent régulièrement avec le Ministère ayant dans ses compétences la coordination des politiques de l'égalité des femmes et des hommes.

Art. 12. Chaque cellule est chargée de contribuer à la mission du Comité.

Art. 13. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui est publié au Mémorial.

Fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes

Dans la Déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le Gouvernement s'est engagé « à procéder à une évaluation selon la perspective du genre dans les actions politiques pour prévenir l'impact différent sur les femmes et les hommes, éviter les conséquences négatives non intentionnelles et améliorer la qualité et l'efficacité des politiques. »

Cet engagement est confirmé dans le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes adopté au Conseil de Gouvernement du 3 février 2006, sous le chapitre 8) Mécanismes de promotion par la mesure suivante :

Renforcement des structures étatiques promouvant l'égalité des femmes et des hommes

- Fiche d'évaluation d'impact des mesures sur l'égalité entre les femmes et les hommes à annexer aux documents à soumettre au Conseil de Gouvernement.

La fiche d'impact proposée sert à vérifier l'impact positif, négatif ou neutre en matière de politiques d'égalité des femmes et des hommes et à vérifier la mise en pratique de l'engagement politique d'utiliser la méthode de l'intégration de la dimension du genre (gender mainstreaming) pour éviter toutes les discriminations directes et indirectes fondées sur le sexe, telles que définies dans la directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail :

Article 2

2. Aux fins de la présente directive, on entend par :

- "discrimination directe" : la situation dans laquelle une personne est traitée de manière moins favorable en raison de son sexe qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable,
- "discrimination indirecte" : la situation dans laquelle une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantagerait particulièrement des personnes d'un sexe par rapport à des personnes de l'autre sexe, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour parvenir à ce but soient appropriés et nécessaires.

Il est ajouté une question sur l'impact financier différent des mesures sur les femmes et les hommes en vue de l'introduction éventuelle d'un budget d'Etat qui respecte la dimension du genre (gender budgeting).

Les renseignements fournis permettront au Gouvernement d'apprécier de quelle façon l'aspect du genre est respecté dans les projets de lois et de règlements et quels seront les effets financiers sur l'égalité des femmes et des hommes. Le Gouvernement décidera de l'opportunité

- soit de soumettre le dossier pour avis au Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes,
- soit d'inviter le ministère responsable du dossier à compléter le volet en question par des renseignements supplémentaires.

L'efficacité de la fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes sera analysée dans le cadre de l'évaluation du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

Cette évaluation portera sur :

- la quantité de fiches remplies par rapport aux projets et règlements de lois introduits
- le contrôle de l'impact après la mise en vigueur de la loi ou du règlement par le ministère responsable du dossier
- l'expérience pour ce qui est de l'application de la fiche d'impact
- l'appréciation des cours de formation continue en matière de législation respectant le genre.

La fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes a été adoptée lors du Conseil de Gouvernement du 21

juillet 2006. Elle sera rattachée à chaque projet de législation et de règlement soumis au Conseil de Gouvernement.

Depuis le 15 novembre 2006, les ministères ont invités à rattacher la fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes à tout avant-projet de loi et de règlement grand-ducal.

Modèle de fiche d'évaluation d'impact des mesures législatives et réglementaires sur l'égalité des femmes et des hommes

Le projet est

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes

- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes

Si l'effet est positif, explicitez de quelle manière

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes.....

Si l'effet est neutre, explicitez pourquoi

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes

Si l'effet est négatif, explicitez pourquoi

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?

Si l'impact financier est différent, explicitez le bien-fondé

B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

5^e rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Lors du Conseil de Gouvernement du 3 février 2006, le Gouvernement a pris note du 5^{ème} Rapport de la mise en œuvre de la convention CEDAW. Selon les obligations découlant pour le Luxembourg de la ratification de la Convention CEDAW, le Gouvernement a dû remettre le rapport au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour le 1^{er} mars 2006.

Le cinquième rapport relate les progrès réalisés dans les différents domaines de la Convention. Il donne une réponse aux recommandations émises par le Comité lors de l'examen du 4^e rapport, le 22 janvier 2003, et informe au premier article sur les points critiques suivants :

- L'intégration du principe de l'égalité des femmes et des hommes dans la Constitution (adoption en 1^{ière} lecture au Parlement le 16 mars 2006, en 2^e lecture le 21 juin 2006).
- La réserve concernant la transmission de la couronne héréditaire de la famille des Nassau , (décision du Conseil de Gouvernement de lever la réserve).
- L'adoption de la loi relative au nom des enfants du 23 décembre 2005, (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006, permettant la levée de la réserve en la matière).

Concernant la législation, est mentionné sous l'article 2 l'entrée en vigueur des lois suivantes :

- La loi du 15 mai 2003 concernant l'approbation du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- La loi du 19 mai 2003 ayant modifié le statut général des fonctionnaires
- La loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique
- Le règlement grand-ducal du 24 novembre 2003 sur le comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence
- Le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes au sein des départements ministériels et des administrations
- La loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail prévoyant obligatoirement les modalités de rémunération du principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes ainsi que l'inscription des modalités concernant la lutte contre le harcèlement sexuel et moral, dont le mobbing dans le champ d'application de la convention collective et des sanctions
- La loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats
- Le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de Maisons relais pour enfants
- La loi du 15 décembre 2005 relative au nom des enfants
- La loi du 6 mars 2006 portant approbation du Protocole 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, fait à Rome le 4 novembre 2000

Un relevé des jurisprudences de la Cour constitutionnelle en matière d'égalité des femmes et des hommes est ajouté.

Concernant les mécanismes de sauvegarde des droits de l'homme (Art 3) sont relevés les mécanismes suivants :

- Le Comité luxembourgeois des droits de l'enfant
- L'introduction dans le statut général des fonctionnaires de la fonction de personne déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes
- La redéfinition de la mission du Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes
- L'institution de cellules de compétences en genre dans les ministères

A l'article 4 sur les mesures temporaires de promotion est mentionné le règlement grand-ducal du 21 décembre 2004 portant autorisation d'un recrutement prioritaire de candidats de sexe féminin à la carrière inférieure du sous-officier des établissements pénitentiaires.

A l'article 5 sur les modèles de comportement est décrit l'impact de la loi sur la violence domestique avec les statistiques sur les interventions policières, les expulsions et les victimes. La collaboration avec les professionnel-le-s dans ce domaine, les formations des agent-e-s de police, la prise en charge des auteurs de violence et les manifestations de sensibilisation, d'information et de formation sont expliquées. Il est donné un bref aperçu du rapport d'évaluation de 2006 sur les effets de la loi sur la violence domestique.

Les projets réalisés dans le cadre de la stratégie européenne pour l'égalité des femmes et des hommes du Ministère de l'Egalité des chances en matière de changement de rôle et de comportement ont été les suivants :

- Le rôle des femmes et des hommes et stéréotypes en éducation et en formation
- Le congé parental : défi pour l'économie et l'égalité des femmes et des hommes.

Les résultats de l'étude sur « L'aspect du genre dans le développement personnel et professionnel du futur personnel enseignant et éducatif » ont incité l'Université du Luxembourg à intégrer la dimension du genre dans les formations universitaires et les activités de recherche.

A l'article 6 est mentionné la décision de ne plus émettre des autorisations comme « artiste de cabaret » ou dans une activité similaire ainsi que les activités du service Drop-in pour prostitué-e-s tout comme la collaboration entre les Ministères de la Justice, des Affaires étrangères et de l'Egalité des chances avec la police.

Les études, les campagnes médias et les manifestations d'information et de sensibilisation font objet de l'article 7 sur la vie politique et publique.

A l'article 8 sur la participation des femmes à la représentation internationale, il y a le relevé de la présence des femmes dans la prise de décision des organes du Ministère des Affaires étrangères ainsi que l'énumération des projets luxembourgeois de coopération au développement visant la promotion des femmes.

A l'article 9 est indiquée la volonté du Gouvernement d'amender la législation sur la nationalité.

L'article 10 donne un aperçu détaillé sur l'évolution en matière d'égalité des femmes et des hommes dans l'enseignement primaire et secondaire, la formation du personnel enseignant et la formation professionnelle continue.

A l'article 11 un aperçu est donné sur l'évolution du programme « actions positives » dans les entreprises du secteur privés mené par le ministère de l'Egalité des chances ainsi que sur ses activités en matière d'évaluation et de classification des fonctions, d'égalité salariale, de création d'entreprise et de sensibilisation à la diversité du potentiel humain. Sont mentionnées les mesures du Plan d'action national pour l'innovation et le plein emploi, les travaux en matière d'individualisation des droits, les changements du statut général des fonctionnaires en matière de temps partiel et de congés sans traitement, l'introduction d'une obligation de disposition consignait le résultat des négociations collectives qui devront obligatoirement porter sur la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, la protection des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes.

Pour répondre à la demande du Comité, les données fournies en matière de santé à l'article 12 sont détaillées et portent sur la mortalité, les cancers, le tabagisme, la promotion de modes de vie sains, la santé sexuelle et reproductive et le SIDA.

Les actions menées dans le cadre du programme européen Leader I en faveur des femmes au niveau rural sont décrites à l'article 14. Il s'agit du « Gender Haus » à Rédange et du Mouvement pour l'Egalité des chances à Echternach.

L'Article 15 « Egalité devant la loi » porte sur la loi relative aux effets légaux de certains partenariats et l'article 16 « Droits personnels » sur le projet de loi portant sur la réforme du divorce.

Le Plan d'action national d'Egalité des femmes et des hommes

Lors du Conseil de Gouvernement du 3 février 2006 a également été adopté le projet de Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes qui prévoit une structure de mise en œuvre, des mesures législatives et des actions concrètes qui seront réalisées au cours des 3 années à venir par les différents ministères. Ces mesures portent sur les 12 thèmes de la Plate-forme d'action de Pékin, à savoir : pauvreté/lutte contre l'exclusion sociale ; éducation et formation ; santé ; violence ; situations de conflits ; monde économique ; prise de décision ; mécanismes de promotion ; exercice des droits fondamentaux ; médias ; environnement ; discrimination à l'égard des filles.

Le plan d'action national d'Egalité des femmes et des hommes reprend les engagements du Gouvernement énoncés dans le déclaration gouvernementale du 4 août 2004 :

« Le rapport CEDAW sera complété par un plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

Le Gouvernement s'engage à procéder à une évaluation selon la perspective du genre dans les actions politiques pour prévenir l'impact différent sur les femmes et les hommes, éviter des conséquences négatives non intentionnelles et améliorer la qualité et l'efficacité des politiques. Le recueil systématique de données statistiques ventilées par sexe contribuera à l'analyse de la situation des femmes et des hommes.

Il se propose de renforcer l'action du Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes par la création d'une cellule de compétences en genre dans chaque département ministériel ».

Les réflexions introductives au plan reprennent les messages clefs du préambule de la Convention CEDAW.

Le chapitre II situe la démarche politique du Gouvernement en matière d'égalité des femmes et des hommes dans le contexte national, européen et international.

Le chapitre III informe sur la structure de l'action politique : le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes, les cellules de compétences en genre dans les ministères, les formations en genre à l'intention des fonctionnaires et employé-e-s publics, la méthode de l'intégration du genre avec ses quatre niveaux de mise en œuvre c.à.d. l'analyse de la situation, la définition des objectifs à atteindre, les mesures de transposition et l'évaluation en cours de route et à la fin de la durée prévue (2006-2008), le maintien d'actions positives.

La cinquième partie reprend les mesures des ministères réparties sous les 12 sous-thèmes de la Plate-forme d'action de Pékin.

Le plan a été élaboré par le Ministère de l'Égalité des chances en collaboration étroite avec les membres du Comité interministériel d'égalité des femmes et des hommes.

Le plan d'action donne réponse à la recommandation du Comité CEDAW de se doter d'un plan d'action et d'outils nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions politiques en faveur de l'égalité des femmes et des hommes

Séminaire CEDAW et Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes

Le ministère de l'Égalité des chances ensemble avec la Commission de la Famille, de l'Égalité des chances et de la Jeunesse de la Chambre des Députés a organisé le 6 mars 2006 un séminaire ayant comme sujet le rapport CEDAW et le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

L'objectif du séminaire, auquel ont participé 102 personnes, 82 femmes et 20 hommes, était de discuter le plan d'action national d'Égalité des femmes et des hommes et d'associer les acteurs et actrices du terrain à sa mise en œuvre.

Outre les ONG, le Conseil national des femmes du Luxembourg et le Comité du Travail féminin, étaient invités les partenaires sociaux, le Syvicol et les organes conseils du ministère qui jouent un rôle important dans la transposition du plan à tous les niveaux de la société.

Le plan rappelle les grands principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur la mise en œuvre de laquelle le Luxembourg a dû rapporter au Comité CEDAW de l'ONU pour l'échéance du 1^{er} mars 2006. Par la ratification de cette Convention, le Luxembourg a l'obligation d'assurer l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

La démarche politique du Gouvernement est à situer dans le contexte de politique internationale notamment européenne d'égalité des femmes et des hommes.

La structure pour la mise en œuvre que le Gouvernement s'est donné comprend le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes, les cellules de compétences en genre dans les ministères et le plan d'action.

La méthode de l'intégration du genre appliquée se caractérise par ses quatre niveaux de mise en œuvre, c.à.d.

- l'analyse de la situation dans un domaine précis
- la définition d'objectifs à atteindre avec
- des mesures concrètes à réaliser et enfin
- l'évaluation nécessaire pour connaître l'effet des mesures.

Des formations en genre sont organisées à l'intention des fonctionnaires et employé-e-s publics/publiques.

Le Plan d'action a été élaboré par le ministère de l'Égalité des chances en étroite collaboration avec les membres du Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes.

Le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes prévoit des mesures législatives et des actions concrètes à réaliser par les ministères au cours des trois années à venir.

Ces mesures portent sur les 12 thèmes de la Plate-forme d'action de Pékin, à savoir :

- pauvreté et lutte contre l'exclusion sociale
- éducation et formation
- santé
- violence
- situations de conflits
- monde économique
- prise de décision
- mécanismes de promotion
- exercice des droits fondamentaux
- médias
- environnement
- discrimination à l'égard des filles

Le séminaire était organisé en 5 ateliers thématiques portant respectivement sur les 12 thèmes du Plan d'action. Les rapports des ateliers ont été discutés à la commission parlementaire.

Des discussions ont porté entre autre sur la loi sur le nom des enfants, l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes à l'article 11 de la Constitution, le gender budgeting, la féminisation de la langue, la succession au trône de la Maison Nassau, la transposition de plusieurs directives européennes, la politique communale, l'éducation et la formation.

Les discussions menées lors du séminaire ont permis à la Chambre des Députés de recueillir les informations nécessaires à un débat parlementaire en matière de politique d'égalité des femmes et des hommes ainsi qu'à la définition d'actions propres.

Politique communale d'égalité des femmes et des hommes

Journée des élu-e-s locaux à Roeser le 23 janvier 2006

La journée des élu-e-s locaux fut organisée par le Syvicol (syndicat des villes et communes luxembourgeoises). Au programme figuraient après l'allocution d'ouverture du président du Syvicol et l'intervention de la ministre de l'Egalité des chances, des présentations du délégué à l'égalité des femmes et des hommes de la ville de Dortmund, des représentant-e-s de la commune d'Esch, de Beckerich et de Pétange.

Dans son discours la ministre a souligné l'engagement du Gouvernement exprimé dans la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 pour la réalisation de l'égalité de fait des femmes et des hommes. Cet engagement comprend également l'encouragement des communes pour la création d'infrastructures favorisant cette égalité, l'objectif étant une participation accrue de la part des communes à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La ministre a spécifié que les communes ont, grâce à leur proximité avec la population, un rôle primordial dans la transposition de l'égalité des sexes. En effet, ce sont elles qui créent les conditions-cadre pour tout ce qui infrastructure, transport scolaire, sécurité, activités locales, prise en charge des personnes âgées et des jeunes. Elles peuvent de même influencer le développement écologique à leur niveau.

Grâce au « gender mainstreaming » les communes seront en mesure d'analyser l'impact de leurs actions, de leur politique sur les femmes et les hommes et d'agir en conséquence si jamais cet impact est différent. Les femmes et les hommes sont socialisés différemment, ils ont des rôles différents. Ces rôles changent et sont distincts selon les cultures (dimension du genre).

Selon la ministre, les communes ont à leur disposition divers moyens pour influencer ce changement de culture :

- Elles peuvent faire part de leur volonté de poursuivre une politique égalitaire dans la déclaration échevinale. Elles peuvent recruter de façon atypique, s'adresser de façon ciblée et différenciée aux habitant-e-s de leurs communes, choisir des noms de femmes lorsqu'il s'agit d'inaugurer une rue, une place, promouvoir de façon active l'égalité des femmes et des hommes, organiser des cours par exemple pour parents ou pour les futurs mariés.
- Lors de la planification de nouveaux quartiers, il importe de prévoir des aménagements tenant compte des besoins différents des femmes et des hommes, notamment en matière de transport et d'infrastructures scolaires.
- Les Maisons relais sont le terrain par excellence pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes ; elles permettent de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. L'égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail s'en voit renforcée. De nouveaux postes sont créés permettant aux femmes de réintégrer le marché du travail.

La ministre a continué en expliquant que grâce à l'intégration de la dimension du genre dans leur concept pédagogique, les communes permettront aux garçons et aux filles de développer toutes leurs compétences, même si celles-ci sont atypiques.

Par le biais de l'école des parents il sera possible de faire connaître les possibilités d'une éducation égalitaire.

Les femmes et les hommes devraient pouvoir participer pleinement à la vie en commun au village. Pour faciliter les nouveaux modèles de vie auxquels aspirent les jeunes, les responsables communaux pourraient ainsi aménager les heures d'ouverture des administrations, réorganiser le transport en public en fonction des besoins réels de la population locale, revoir et interconnecter les services de proximité.

Le ministère de l'Égalité des chances a présenté la structure de mise en œuvre développée par le ministère.

La réunion fut clôturée par le ministre de l'Intérieur.

Le diagramme concernant la mise en œuvre de la politique communale d'égalité des femmes et des hommes peut être consulté sur le site du ministère de l'égalité des chances www.mega.public.lu

Prix de la meilleure pratique de politique communale d'égalité des femmes et des hommes

Le prix de la meilleure pratique communale d'égalité des femmes et des hommes fut lancé le 15 octobre par circulaire du ministre de l'Intérieur invitant les bourgmestres des communes à participer au concours.

L'objectif du prix est de promouvoir la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les communes, de motiver les responsables communaux à s'engager davantage en faveur d'une politique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leur commune respective, de monter des actions exemplaires transférables à d'autres communes.

Public cible

Les 116 communes du Grand-Duché de Luxembourg à l'exception des communes qui ont déjà reçu le prix de la meilleure politique communale d'égalité des femmes et des hommes.

Le prix

Le prix décerné sera une œuvre artistique.

Thèmes

La définition de la politique de l'égalité des femmes et des hommes • Les mécanismes de mise en œuvre • L'état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la commune, statistiques • La participation des femmes et des hommes à la prise de décision, postes et organes internes et externes • L'abandon d'une répartition stéréotypée des fonctions, l'organisation de travail • L'appui aux pères actifs • L'éducation à l'égalité, l'enseignement et l'encadrement scolaire • La garde d'enfants et des personnes dépendantes, les besoins et les offres • La promotion de l'égalité professionnelle, l'information, la formation et les bonnes pratiques • L'aménagement du territoire, les besoins des femmes, leur participation • L'environnement urbain et la qualité de vie • La lutte contre la violence, l'information, la protection • L'inclusion sociale des femmes défavorisées, l'information, les actions • Les femmes âgées, les besoins, leur valorisation, leur intégration • La culture et les actions • L'établissement d'un budget respectant le genre.

Critères d'évaluation et de sélection

Les critères de sélections sont notamment :

au niveau des projets :

l'engagement politique/ la structure/les structures de mise en œuvre
les actions sur le plan interne
les actions sur le plan externe
l'objectif poursuivi et l'effet des actions à court, moyen et long terme
les résultats et l'impact sur la vie communale
le caractère innovateur
la transférabilité à d'autres communes

au niveau de la communication :

la présentation à la population
le travail de sensibilisation envers le public
les documents et publications éventuels y afférents

Composition du dossier de candidature

Aperçu sur la commune

- la composition du conseil communale et des commissions consultatives (ventilées par sexe)
- la composition de la population, par âge, par activité (ventilée par sexe)
- les priorités politiques en cours

Aperçu sur la politique communale d'égalité des femmes et des hommes

- l'engagement politique : déclaration échevinale, délibérations communales
- les structures mises en place : service à l'égalité des femmes et des hommes, commission consultative,
- aperçu des actions menées (voir sous critères d'évaluation et de sélection)

Jury

Le Jury qui sélectionnera la meilleure pratique communale d'égalité des femmes et des hommes sera composé de représentants et représentantes des organismes suivants :

Ministère de l'Egalité des chances
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Syvicol
Conseil National des Femmes du Luxembourg

Délais

Appel de candidature : le 15 octobre de l'année en cours
Date limite de l'introduction des dossiers : le 30 novembre de l'année en cours
Remise du prix au courant de décembre 2006 / début 2007

Adresse de remise des candidatures:

Ministère de l'Egalité des chances
L – 2921 Luxembourg

Gender-budgeting

Une conférence sur le gender budgeting a été organisée les 14 et 15 juin dans le but de sensibiliser et responsabiliser les différents ministères pour un dressement futur du budget selon des critères respectant le genre. La conférence s'est adressée principalement aux personnes en charge des budgets au sein des ministères. L'experte invitée était Dr Gabriele Michalitsch de la 'Wirtschaftsuniversität' de Vienne. Il a été suggéré de débattre d'abord d'une politique de budgétisation, puis seulement de faire une investigation sur l'effet différent sur les femmes et les hommes des différents articles budgétaires avant de se lancer directement dans une approche du gender budgeting. Le but ultime d'une telle budgétisation est de rendre le budget national plus efficace et plus égalitaire à l'égard des femmes et des hommes.

Les projets européens

- 1) **Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**
- 2) **L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local**

Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Projet du ministère de l'Égalité des chances, Luxembourg
Avec le soutien de la Communauté européenne :
Programme communautaire concernant la stratégie cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2007)

Le thème prioritaire pour 2006 était « Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier des hommes et des pères en liaison avec la conciliation entre vie professionnelle et privée ».

Le délai pour la présentation des candidatures pour soumettre des projets dans le cadre de l'appel à propositions restreint VP/2004/019 était le 16 mars 2005, Les propositions ont dû associer des partenaires d'au moins trois des pays.

Lors de la réunion du comité le 6 juillet 2005 à Bruxelles, le comité est informé que la Commission a avisé favorablement douze propositions dans le cadre de l'appel à propositions restreint VP/2004/019 la proposition soumise par le ministère de l'Égalité des chances était classée en 5^e position. Dans le cadre de l'appel ouvert 15 des 67 propositions ont été retenues.

Le projet du ministère de l'Égalité des chances, intitulé «Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes », a démarré en octobre 2005 et s'est déroulé pendant 15 mois jusqu'en décembre 2006.

Une analyse a été effectuée en matière de progrès réalisés auprès d'un échantillon de pères, membres de Initiativ Liewensufank (ILU), Institut pour l'Amélioration des Conditions autour de la naissance et participant à des cours préparant à la paternité, (être père, s'occuper des enfants en partage avec la mère, prendre le congé parental) dans leur rôle de père

- Une conférence dans chaque pays partenaire :
 - Une conférence internationale a été organisée à Luxembourg, les 23 et 24 octobre 2006 comprenant une séance publique avec des exposés et une table ronde avec des experts internationaux, ainsi qu'un séminaire, avec la présentation des études nationales et deux ateliers thématiques

- La deuxième manifestation internationale qui a eu lieu à Dublin, les 16 et 17 novembre 2006 intégrait plusieurs exposés thématiques et s'intitulait « Garçons, Hommes et Education »
- La troisième rencontre internationale s'est déroulée à Bratislava le 7 décembre 2006 avec la présentation des résultats des études réalisées dans les 3 pays partenaires et deux tables rondes. Elle s'intitulait « L'égalité des genres et la responsabilité des hommes ».

Publication des études nationales et des analyses européennes avec dissémination dans chacun des pays partenaires

I) Le contexte européen

- Mise en œuvre du programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2007)
- Thème prioritaire pour 2006: « Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier les comportements des hommes et des pères en liaison avec la conciliation entre la vie professionnelle et privée. »
- Favoriser la participation des hommes à la politique de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à :
 - Identification, élaboration et échange de stratégies, de bonnes pratiques et d'outils détaillés et intégrés concernant la promotion de l'égalité, en particulier par les hommes et notamment sous l'angle du rôle des hommes et des pères en liaison avec la conciliation entre la vie professionnelle et privée
 - Campagnes et séminaires de sensibilisation, y compris dans les médias, sur l'utilité et les avantages pour la société dans son ensemble de favoriser la participation des hommes à la politique de promotion de l'égalité
 - Soutien aux initiatives prises par les différents acteurs afin d'encourager l'évolution des rôles masculins dans la promotion de l'égalité

II) Le contexte national

- Mise en œuvre du Plan d'Action National d'Égalité entre les Femmes et les Hommes
- Objectif principal : « Susciter une prise de conscience au niveau de l'importance du rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes »
- Analyser de quelle manière les hommes peuvent contribuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à :
 - Une analyse des principaux quotidiens nationaux pendant deux semaines dans les pays partenaires : le Luxembourg, l'Irlande et la République Slovaque
 - Un livre recueillant les témoignages de dix hommes dans chaque pays partenaire
 - Une enquête sur le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité en relation avec les résultats de recherches antérieures réalisées par l'Université du Luxembourg en éducation et en formation
 - Une analyse en matière de progrès réalisés dans le cadre du projet pilote avec des pères mené par l'ONG Initiativ Liewensufank
 -

II) La plus-value européenne

- comparer les initiatives prises par les pays partenaires pour favoriser l'évolution des rôles masculins dans la promotion de l'égalité

- échanger des stratégies et bonnes pratiques des pays partenaires : le Luxembourg, l'Irlande, la République slovaque

III) Les partenaires

Au niveau national :

- Université du Luxembourg, Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation
- Initiativ Liewensufank (ILU), Institut pour l'Amélioration des Conditions autour de la Naissance, Luxembourg, organisation non gouvernementale

Au niveau européen :

- Department of Education and Science, Dublin, Ireland
- Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, Département de l'Égalité des chances et de la non-discrimination, République slovaque

IV) Public cible

- partis politiques
- partenaires sociaux
- entreprises du secteur privé,
- le secteur public,
- les médias

V) Les objectifs

Dans le passé, l'égalité entre les femmes et les hommes a souvent été considérée comme une affaire qui concernerait essentiellement les femmes.

Or, historiquement, il est vrai que la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été initiée par les femmes qui, après avoir combattu pour obtenir le droit de suffrage universel, se sont unies dès les années 1960 dans des mouvements de libération féminins.

Elles visaient par là à combattre les différentes inégalités de droit et de fait les concernant. Cependant au cours de l'évolution du processus d'émancipation des femmes visant l'obtention de conditions sociales, économiques et politiques paritaires pour les femmes et les hommes, la nécessité d'impliquer davantage les hommes à ce développement est apparue progressivement.

C'est surtout depuis la 4^e conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, que le rôle des hommes a pris une dimension différente dans les débats d'égalité des sexes. Plus récemment, c'est également dans le feuille de route de la Commission européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes que le rôle des hommes à ce plan se voit ancré.

L'utilité d'associer autant les hommes que les femmes à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes semble dès lors être un principe admis. C'est dans cette optique que le projet sur le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes entend concrétiser les intentions stratégiques par des applications pratiques.

La réalisation du projet du ministère de l'Égalité des chances a pour objectif:

- d'analyser de quelle manière les hommes peuvent contribuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans différents domaines : en politique, dans l'éducation et dans la vie économique ;
- de susciter une prise de conscience sur l'importance du rôle des hommes dans la promotion de l'égalité ;
- de soutenir les activités destinées à encourager les hommes à participer de manière plus active à la promotion de l'égalité, en particulier sous l'angle du rôle des hommes et des pères en liaison avec la conciliation entre la vie professionnelle et privée ;
- de comparer les initiatives prises par les pays partenaires pour favoriser l'évolution des rôles masculins dans la promotion de l'égalité ;
- d'échanger des stratégies et bonnes pratiques avec les pays partenaires.

VI) Activités

1) Analyse des articles de presse dans les quotidiens

L'objectif visé par l'analyse en question, réalisée pendant deux semaines (du 1er au 15 mars 2006) dans les trois pays partenaires, l'Irlande, la République slovaque et le Luxembourg, a été d'analyser le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes et notamment la manière suivant laquelle la journée internationale de la femme (le 8 mars) est traitée dans les quotidiens.

L'analyse en question concernait 5 journaux quotidiens nationaux, les plus importants en termes de diffusion. La méthode d'analyse proposée par le coordinateur du projet a été basée sur le « Guide de monitoring pour les journaux », développé dans le cadre du « Projet mondial de monitoring des médias 2005 ». Les quotidiens nationaux retenus ont dû refléter la diversité et l'équilibre du système médiatique national. Les facteurs à prendre en compte ont été la propriété du journal (public/privé), la position politique, le public visé, la répartition géographique, etc.

Pour chaque article retenu selon les critères mentionnés, il a fallu fournir des informations concernant le quotidien, le thème de l'article (catégorisation), les gens qui figurent dans le reportage, l'auteur-homme respectivement l'auteur-femme, l'acteur-homme dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes. Finalement, il était demandé d'analyser le contenu.

Pour les besoins de cette étude, les six quotidiens nationaux suivants ont été retenus pour le Luxembourg :

- Luxemburger Wort
- Tageblatt
- La Voix du Luxembourg
- Le Quotidien
- Lëtzebuenger Journal
- Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek

2) Témoignages d'hommes en relation avec l'égalité homme/femme

L'objectif a été de faire réaliser une publication montrant dans un format condensé comment 30 hommes au Luxembourg, en Irlande et en République slovaque percevaient l'égalité des genres aux plans professionnel et familial.

Les critères imposés pour effectuer les interviews avec dix hommes-acteurs par pays partenaire, étaient les suivants :

Il fallait recruter des hommes provenant de différentes catégories sociales, telles que : agriculteur, entrepreneur, chercheur, enseignant, étudiant, fonctionnaire, ouvrier, journaliste, artiste, politicien.

Il fallait apporter une réponse aux interrogations suivantes :

- Que signifie pour vous l'égalité entre femmes et hommes ?

- Avez-vous vécu une situation de promotion évidente, manifeste de l'égalité entre femmes et hommes
- De quelle façon contribuez-vous à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans votre vie privée et professionnelle
- Quel est le défi pour des générations futures. De quelle façon seront-elles en mesure d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes

Il fallait rédiger un résumé de trois pages par interview en vue d'une publication journalistique montrant à travers 10 hommes par pays, des cas-modèles sur le vécu de l'égalité des genres par les hommes.

3) Etude « Le rôle des hommes dans les relations homme/femme, vu par les hommes » réalisée par l'Université du Luxembourg

L'étude qualitative réalisée par l'Université du Luxembourg, Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education repose sur des données issues d'une étude réalisée par l'Université du Luxembourg en 2005 intitulée: L'importance de la dimension de genre dans l'évolution personnelle et professionnelle/Biographie d'éducateurs et enseignants qui comprenait à la fois un questionnaire et des entretiens avec de futurs éducateurs et enseignants. Dans le cadre de l'étude actuelle, le contenu des entretiens réalisés auprès de vingt-neuf participants hommes a fait l'objet d'une analyse qualitative.

Parmi les partenaires interviewés figuraient huit futurs éducateurs, six futurs éducateurs diplômés, six futurs enseignants en école primaire et neuf enseignants stagiaires en établissement secondaire.

L'étude visait à aborder les cinq thèmes suivants :

- Les relations homme/femme dans la famille d'origine et les modèles de futur partenariat
- Images de la masculinité et de la féminité – le rôle des hommes et des femmes dans l'éducation des enfants
- Discrimination à l'encontre des femmes et les hommes
- L'éducation mixte et l'intégration des questions de genre dans les programmes d'éducation professionnelle
- Usage d'un langage symétrique ou sensible à la dimension de genre

L'étude conclut à l'absolue nécessité d'une intégration des questions de genre aux programmes de formation professionnelle des éducateurs et des enseignants.

4) Analyse des effets de la formation parentale sur de futurs pères au Luxembourg

L'étude réalisée par l'association « Initiativ Liewensufank » s'intitule « Verhalten von Vätern bezüglich des Elternurlaubs und der Partizipation an Haushalts- und Kinderbetreuungsaufgaben in Korrelation zum Kontakt zur Initiativ Liewensufank » (« Le comportement des pères concernant le congé parental et leur participation aux tâches ménagères et éducatives en corrélation avec le contact de l'Initiativ Liewensufank»). L'enquête par questionnaire a été envoyée à 832 hommes ayant eu des contacts préalables plus ou moins intenses avec l'ONG. 170 questionnaires ont pu être exploités. Au-delà des caractéristiques socio-démographiques des hommes visés par l'étude, les raisons pour et contre la prise du congé parental ont été sondées, de même que leur degré de satisfaction après avoir pris le congé parental, ainsi que les comportements adoptés en matière de partage des tâches familiales. La question de base de l'étude était la suivante : à travers le contact avec l'Initiativ Liewensufank (ILU), le comportement des pères qui ont participé à l'offre de cours et de consultations de l'ILU (« les participants ») est-il différent de celui des pères qui n'ont pas participé à une offre de cours (« les non participants »), au niveau de l'engagement dans le ménage et

l'éducation des enfants. Une sous-question était notamment de savoir si les « participants » prennent plus souvent le congé parental. L'objectif de cette enquête était d'analyser si le concept et la méthode de travail de l'ILU ont un impact positif sur le comportement des pères. Les résultats montrent qu'avec l'augmentation de l'information, la disponibilité à prendre le congé parental augmente. L'étude a révélé que les pères investissent plus de temps dans l'éducation des enfants que dans les travaux ménagers. La répartition des tâches est donc très traditionnelle. Le travail à temps plein et les conditions de travail sont un obstacle à une meilleure participation des pères.

L'étude a permis de conclure qu'une offre spéciale pour les pères peut amener des changements de comportements :

D'une part les participants aux cours de l'ILU ont significativement pris plus souvent le congé parental ou ont l'intention de le prendre.

D'autre part leur engagement au niveau des tâches ménagères et de la garde et de l'éducation des enfants est plus élevé. Des limites à leur engagement sont ressenties par les barrières structurelles au niveau professionnel qui freine cette participation.

5) Manifestations

Le premier événement international a été organisé à Luxembourg, les 23 et 24 octobre 2006 suivant une formule mixte : il y avait tenue d'une séance publique avec des exposés et une table ronde, ainsi que d'un séminaire, se traduisant par la présentation des études nationales et par la réalisation de deux ateliers thématiques. Le programme annonçait la présence de 11 conférenciers (hommes) et 4 conférencières (femmes). La manifestation luxembourgeoise portait le titre du projet : « Le rôle des hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il résultait qu'en tout 121 personnes s'y étaient inscrites dont un peu plus d'un cinquième était des d'hommes.

La conférence a été introduite le lundi 23 octobre en fin début de soirée par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Egalité des chances, qui a souligné l'importance du rôle des hommes. Il s'agit d'encourager les hommes et les pères à assumer leur responsabilité familiale et à s'engager entièrement dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

La politique du genre concerne les hommes et les femmes de manière à ce qu'ils assument tous les deux leur responsabilité pour l'égalité entre femmes et hommes dans la société.

Un des objectifs principaux du projet européen du ministère « Le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes », réalisé avec le soutien de la Commission Européenne et en collaboration avec les partenaires irlandais et slovaques, est de voir comment les hommes et les pères peuvent participer à l'égalité, par exemple dans les domaines de la politique, de l'éducation et de l'économie.

Il s'agit de continuer le changement des mentalités, de réduire les stéréotypes et de montrer aussi à quel point il est important et bénéfique, aussi bien pour la société que pour l'économie, que ce rôle stéréotype des hommes et des pères soit changé, surtout en relation avec la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. Les hommes sont conscients du fait que, eux aussi, sont porteurs de rôles déterminés.

Suite à l'allocution de la ministre, Monsieur King a présenté son exposé :

Exposé „ Le rôle des hommes et l'égalité hommes - femmes “,
Peadar KING, chercheur, Cork, Irlande

Monsieur King a fait part de son avis selon lequel la première tâche qui incombe tant aux femmes qu'aux hommes qui s'intéressent à la promotion de l'égalité de genre est d'inventer un monde radicalement différent. Nous devons jeter les bases, quand bien

même hésitantes, d'une société équitable. La poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte que dans le cadre plus large de la quête de l'égalité sociale et économique. Il faut penser aux enfants travailleurs partout dans le monde. Comment peut-on aborder l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce contexte tant que l'on n'évoque pas le partage de la misère?

Monsieur King croit que si nous ne parvenons à placer les femmes en position de force que pour mieux leur permettre de reproduire les inégalités actuelles, alors toute cette entreprise aura échoué.

Les hommes qui exercent encore une influence disproportionnée sur le système économique dans lequel nous vivons, ont pour principale mission de défier, à quelque niveau que ce soit, l'ordre économique actuel. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ne fonctionnera jamais si elle se réduit à des concepts technocratiques. Elle ne peut en aucun cas se résumer à un exercice de colmatage, mais requiert des changements structurels substantiels.

Selon Monsieur King il est important pour les hommes, de reconnaître que, bien qu'ils ne soutiennent pas les structures patriarcales, ils en sont les bénéficiaires. De cet acte de reconnaissance devrait émaner une résolution à contribuer au démantèlement du patriarcat et, parallèlement, une détermination à rechercher des relations davantage fondées sur le partage du pouvoir. Et pour parvenir à ce partage du pouvoir, les hommes doivent être moins sur la défensive, plus ouverts et plus disposés à écouter, et faire preuve d'initiative en soutenant davantage leurs partenaires féminines à l'intérieur du foyer. Les hommes doivent veiller à ce que leurs collègues femmes sur le lieu de travail soient effectivement traitées en tant que partenaires, sur un pied d'égalité et, lorsqu'elles sont laissées de côté, comme c'est le cas dans la plupart des secteurs de la scène publique, que les hommes participent activement à la levée des obstacles horizontaux et verticaux à leur évolution. Il importe également que les femmes ne soient pas les seules à supporter la charge émotionnelle, celles vers qui les hommes se tournent lorsqu'ils ont besoin de soutien, mais que les hommes soient aussi disponibles pour assurer ce soutien émotionnel à l'égard des femmes, et des autres hommes. Si la reconnaissance du rôle dominant des hommes dans la société est le point de départ, alors les préoccupations et le scepticisme de nombreuses femmes pourraient très bien commencer à se dissiper.

Pour Monsieur King il est important de signaler que les hommes qui souhaitent aller de l'avant et abandonner les vieux modèles de société ne sont pas eux-mêmes responsables de la construction du patriarcat, mais que ces mêmes hommes doivent s'assurer que les hommes n'endossent pas la responsabilité de son maintien et de sa reproduction. La tâche n'est pas aisée. Le partage du pouvoir peut s'avérer douloureux. Si le partage du pouvoir doit être atteint, celui-ci supposera des prises de décision douloureuses pour les hommes. Ce sentiment pourra parfaitement se traduire par le retrait de leur évolution personnelle, sociale, politique et de carrière pour faciliter celle de femmes qui, autrefois, se sont également sacrifiées pour leurs maris et leurs enfants. Concrètement, combien d'hommes seraient prêts à renoncer à leur propre émancipation personnelle par égard pour leurs semblables femmes ou leurs collègues féminines dans une sorte de discrimination positive volontaire?

Plutôt que d'attendre passivement dans l'enceinte de la citadelle, femmes et hommes, ensemble, auraient intérêt à en démolir les remparts, pierre par pierre. Dans ce nouveau décor, les questions les plus urgentes auxquelles les hommes doivent faire face, telles que les taux élevés de suicide, de violence en tout genre, de consommation/abus de substances toxiques, d'illettrisme, de non accès au logement, de mortalité précoce, de chômage et de pauvreté, peuvent être abordées sous un angle nouveau. Ainsi, les hommes peuvent commencer, à se sentir responsables de leurs frères et, ce faisant, contribuer non seulement à la libération des femmes, (ce qui ne signifie pas que la libération de la femme dépende du bon vouloir des hommes), mais également à leur propre libération. Ce travail est déjà partiellement en cours. Monsieur

King est actuellement impliqué dans un processus de réflexion en collaboration avec Monsieur O'Neill portant sur ce type de travail précisément, lequel consiste à responsabiliser les hommes vis-à-vis de leurs frères.

C'est au niveau de la conscience que les changements doivent s'opérer. Mais le changement ne saurait se produire indépendamment d'un changement sociétal plus large.

Suite à l'exposé de Monsieur King un débat a été organisé sur le sujet présenté par Monsieur King :

- Table ronde

Au débat animé par le journaliste Marco Goetz ont participé des acteurs des pays partenaires:

- Irlande:
 - Alan O'Neill, the Men's Development Network, Dublin
 - Peadar King, chercheur, Cork, Irlande
- Luxembourg:
 - Pierre Bley, Secrétaire Général, UEL Union des Entreprises Luxembourgeoises
 - Gilbert Pregno, Directeur de l'École des Parents, Soleuvre
- République slovaque:
 - Erik Macak, Slovak Trade Union

La conférence du 23 octobre s'est poursuivie le mardi 24 octobre par la présentation le matin des résultats des deux études nationales et l'organisation de deux ateliers en parallèle :

Atelier 1 „L'éducation des garçons à la maison et à l'école“.

Cet atelier a été présidé par Madame Maureen Bohan, Inspectrice principale au Département de l'Education et de la Science à Dublin en Irlande.

Les discussions ont été précédées de deux présentations, notamment sur

«La participation des parents dans les crèches : les pères sont également concernés! » par Monsieur Manuel Achten, Coordinateur chez Caritas, Luxembourg

« Les meilleures pratiques d'intégration de la dimension du genre en éducation », par Madame Maureen Bohan, Inspectrice principale, Département de l'Education et de la Science, Dublin, Irlande

Ces présentations ont illustré les bonnes pratiques qui ont été développées dans le domaine de l'intégration de la dimension du genre en éducation à travers d'une part une sensibilisation accrue des pères à la participation active à l'éducation de leurs enfants et une remise en question des stéréotypes chez les éducateurs et éducatrices dans les structures de garde de la Caritas au Luxembourg et d'autre part au moyen de diverses recherches menées par le Département de l'Education et de la Science de Dublin au niveau de la formation du futur personnel éducateur en Irlande.

Au cours des présentations et de la discussion qui a suivi, différents messages clés ont été relevés :

1. Il faut investir du temps dans l'approche des parents et des pères en particulier pour les sensibiliser à la participation active à l'éducation de leurs enfants. Cette approche est un processus qui doit être évalué et adapté en permanence.

2. L'approche des parents et des pères en particulier implique une remise en question de la part des éducateurs et éducatrices des propres stéréotypes utilisés en éducation.

3. Dans un contexte multiculturel il est d'autant plus important d'impliquer chaque parent dans l'éducation de l'enfant, indépendamment de l'origine culturelle des parents.

4. Le développement de l'égalité des hommes et des femmes dans les écoles n'est pas seulement une question de fournir une éducation égale aux filles et aux garçons. Il s'agit plutôt de créer une culture au sein des écoles et parmi les éducateurs et éducatrices, qui accueille de manière égale les filles et les garçons.

5. Afin de pérenniser l'implantation du gender mainstreaming, il faut créer des structures et non seulement mettre en œuvre des bonnes pratiques.

6. Pour évaluer l'intégration du gender mainstreaming en éducation, il faut disposer d'indicateurs de qualité et d'une volonté de les appliquer.

A cet égard, Madame Bohan a insisté sur le rôle important que jouent les indicateurs développés et appliqués par les inspecteurs du Département de l'Éducation et de la Science de Dublin au niveau de l'évaluation de la mise en œuvre du gender mainstreaming dans les écoles en Irlande, lié e.a. au fait que ces indicateurs et leur application sont ancrés dans la loi. Au cours de la discussion il a été relevé qu'il est essentiel de bien définir ces indicateurs afin d'en assurer la qualité à des fins d'évaluation.

En conclusion, il a été retenu que pour favoriser l'intégration de la dimension du genre en éducation, il est essentiel de :

- développer davantage l'éducation et la formation des futurs enseignants et enseignantes, éducateurs et éducatrices
- renforcer la recherche sur le genre
- continuer la formation des formateurs (soit du personnel éducateur)
- de définir des indicateurs de qualité pour assurer un suivi et une évaluation efficaces
- de diffuser les bonnes pratiques.

Atelier 2 « Le rôle des hommes dans la vie économique »

L'atelier a été présidé par Madame Viera Hanulakova, Directrice du Département de l'Égalité des chances et de la non-discrimination au Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, ainsi que par Monsieur Peter Guran, Chef du Département de recherche du Centre National des Droits de l'Homme de la République slovaque.

Les discussions ont été alimentées à partir d'une présentation sur le « Cadre d'action des partenaires sociaux concernant l'égalité des hommes et des femmes », faite par Madame Viviane Goergen, Présidente du Comité Femmes de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et Secrétaire générale adjointe de la Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens (LCGB).

Le cadre d'action en question avait été négocié peu avant au niveau de l'Union européenne entre les syndicats. Il est basé sur le constat que les inégalités sur le marché du travail doivent être abolies et qu'il faut s'attaquer surtout à l'abolition de la ségrégation professionnelle tant verticale qu'horizontale ainsi qu'à éliminer les obstacles freinant une conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Le cadre d'action des partenaires sociaux s'est fixé quatre champs prioritaires qui ont été illustrés à travers de nombreux exemples par l'oratrice. Au niveau des priorités précitées concernant les rôles de l'homme et de la femme, les femmes dans la prise de décision, l'articulation de la vie familiale et professionnelle, tout comme l'écart salarial, Madame Goergen a souligné plusieurs fois qu'il est nécessaire d'adopter une approche responsabilisant tous les partenaires. Elle a insisté que le point central de toute stratégie en matière d'égalité était l'éducation et l'enseignement ouverts pour tous, tout comme une orientation scolaire et une orientation professionnelle diversifiées visant la représentation équilibrée des sexes dans toutes les professions et métiers et à tous les

niveaux de décision. Elle a mis l'accent sur l'importance de disposer d'un instrument statistique très différencié afin de soutenir les actions.

Lors des discussions qui ont suivi, il semblait évident que faire adopter un cadre légal est un premier pas, mais qu'il faudrait des décennies pour faire adopter les principes égalitaires dans les mentalités. D'où, l'importance de veiller à une stratégie de sensibilisation précoce impliquant l'ensemble des acteurs importants a été maintes fois soulignée.

Les facteurs critiques de succès qui ont été identifiés au cours de l'atelier ont été nombreux et peuvent être résumés comme suit :

1. Il faut veiller à faire du sujet de l'égalité des genres un sujet de discussion de la société dans son ensemble et non un domaine traitant de problèmes féminins.

2. La question de la lenteur des progrès a été abordée.

3. En ce qui concerne le cadre d'action des partenaires sociaux, il a été regretté qu'il n'ait pas la valeur d'une directive

4. D'un autre côté, il a été considéré comme très important que les hommes s'engagent à soutenir davantage la participation des femmes à la vie active.

En conclusion :

- L'éducation s'est démarquée comme étant le ressort le plus important de la sensibilisation au respect des dimensions du genre tout en se fondant dans une stratégie de formation permanente au cours de la vie
- L'égalité entre les femmes et les hommes est bipolaire et n'est pas un domaine à attribuer d'office aux femmes. Les hommes sont invités à s'associer aux discussions et ils doivent également profiter de l'opportunité qui leur est proposée par les femmes pour élargir la perspective du dialogue
- L'égalité doit être négociée à tous les niveaux de la société de manière transversale, mais elle continue à nécessiter des actions spécifiques réservées aux femmes
- L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est inadmissible et il doit être abordé avec des actions concrètes
- Afin d'élargir la participation des femmes aux prises de décision et d'augmenter la responsabilité familiale des hommes, il faut réfléchir sur de nouveaux modes de gestion, permettant de mieux partager le temps de vie entre les responsabilités professionnelles et privées.

La manifestation a été clôturée par une visite de la maison relais à Bascharage et de l'école des parents à Soleuvre.

La deuxième manifestation internationale a eu lieu à Dublin, les 16 et 17 novembre 2006. Elle avait le format d'une conférence et intégrait plusieurs exposés thématiques pendant les deux journées. Suivant le programme, il y avait 11 conférencières (femmes) et 7 conférenciers (hommes). La manifestation irlandaise s'intitulait « Boys, Men and Education » (« Garçons, Hommes et Education »).

La troisième rencontre internationale s'est déroulée à Bratislava le 7 décembre 2006. Il s'agissait d'une manifestation réunissant des exposés de front et deux tables rondes. La journée était organisée autour de 11 conférenciers (hommes) et 6 conférencières (femmes). La conférence slovaque s'appelait « The gender equality and men's responsibility » (« L'égalité des genres et la responsabilité des hommes »).

Auparavant, il y a eu deux réunions du comité de pilotage international réunissant les partenaires nationaux et européens du projet.

La première réunion de pilotage avait comme objectif d'introduire le projet, alors que la seconde, placée avant les trois événements internationaux de sensibilisation, a fait le bilan des différentes études et a précisé les modalités des rencontres internationales.

En conclusion du dernier comité de pilotage, il a été constaté que les études spécifiques au contexte luxembourgeois montraient d'un côté certains progrès au niveau des pères préparés au congé parental pour partager les responsabilités parentales, alors que de l'autre côté, il y avait toujours un grand besoin de formation renforcée des futurs personnels enseignants en matière de pratique du genre.

En ce qui concerne les études liant les trois partenaires au plan européen, à savoir en République slovaque, en Irlande et au Luxembourg, au niveau de l'étude des articles de presse analysant la pénétration de la dimension du genre dans les récits de la presse écrite pendant deux semaines, et notamment la journée du 8 mars, il résultait que l'égalité des genres était médiocrement représentée dans les journaux des trois pays concernés et que le rôle des pères dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes était insignifiant.

En ce qui concerne les dix interviews, menées parallèlement dans les trois pays partenaires avec des hommes représentant différentes catégories sociales, il fallait constater qu'il y avait encore une distance relativement importante entre les hommes et les thèmes relatifs à l'égalité des sexes.

V) Plus value communautaire

L'impulsion du projet communautaire s'est traduite par :

- le transfert de pratique : les partenaires irlandais ont recommandé des conférenciers (Alan O'Neill, Peaddar King) qui ont apporté leurs réflexions sur le sujet et ont ainsi permis d'alimenter les discussions sur le rôle des hommes au moment de la conférence luxembourgeoise du 23 octobre 2006. Egalement, lors de manifestation irlandaise, la représentante de l'Université du Luxembourg dans le projet a pu nouer des contacts avec des représentants académiques qu'elle a invités pour venir faire des présentations ultérieurement au Luxembourg. Elle compte également utiliser les nouveaux contacts dans le domaine de la mobilité des étudiant-e-s et la pratique du genre,
- l'augmentation de la visibilité des bonnes pratiques : le projet a offert à l'ONG luxembourgeoise « Initiativ Liewensufank » la possibilité de montrer ses réalisations et de les valoriser certainement auprès de l'audience nationale et européenne
- l'intégration des résultats de recherche dans les curricula : les résultats de l'étude de l'Université du Luxembourg seront utilisés pour la définition des curricula en matière de pédagogie
- le développement d'une méthode d'analyse des journaux.

VI) Conclusions

Les constats et champs d'action retenus, autour du rôle des hommes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ont été déterminés pour la vie économique et pour le domaine de l'éducation. Les approches recommandées sont individuelles et collectives.

Au niveau individuel il s'agit :

1. d'agir sur la socialisation des hommes qu'il faut élever dans une culture les engageant à prendre partie de leurs responsabilités parentales et à participer équitablement à l'organisation de la vie familiale,
2. de comprendre que la contribution professionnelle des femmes est équivalente à celle des hommes,
3. de résoudre les situations dans une approche gagnant-e/gagnant-e pour les deux sexes
4. de montrer en tant qu'homme le bon exemple en devenant un vecteur d'égalité : accepter par exemple d'accorder la préséance à une femme si on se trouve dans un domaine où celle-ci est sous-représentée

Dans les domaines économiques il convient au niveau des partenaires sociaux et de la politique :

1. d'appliquer l'égalité de manière inconditionnelle, c'est-à-dire comme un principe éthique indissociable qui ne peut pas être utilisé au gré des besoins par les partenaires économiques et politiques,
2. de donner les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,
3. d'intégrer l'éducation au genre dans une optique de formation permanente dans l'enseignement initial, dans la formation professionnelle continue, dans la formation parentale,
4. de négocier l'égalité de manière transversale à tous les niveaux de la société tout en continuant à soutenir des actions spécifiques en faveur des femmes,
5. d'aborder l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes,
6. d'appliquer de nouveaux modes de gestion et d'organisation du temps de travail, permettant de mieux partager le temps de vie entre les responsabilités professionnelles et privées, afin de permettre un meilleur partage de la prise de décision entre les hommes et les femmes,
7. d'aborder la diversité des styles de gestion (leadership) suivant la perspective du genre,
8. de continuer à soutenir le processus d'égalité des genres et évaluer régulièrement la situation,
9. de lutter contre la violence à l'égard des femmes,
10. d'associer les hommes systématiquement aux discussions relatives à l'égalité des genres afin de stimuler leur motivation, leur sens des responsabilités et d'élargir les débats,
11. de continuer à thématiser clairement l'égalité entre les sexes comme une situation gagnante tant pour les hommes que pour les femmes,
12. d'accentuer les actions de sensibilisation afin de produire un effet de boule de neige de bonnes pratiques.

En éducation, pour favoriser l'intégration de la dimension du genre, il est essentiel au niveau de la politique de :

1. développer davantage l'éducation et la formation des futurs enseignants et enseignantes, des éducateurs et éducatrices,
2. continuer la formation continue des formateurs (voire du personnel éducateur et enseignant)
3. permettre l'instauration de stratégies pédagogiques appliquant la dimension du genre, c'est-à-dire respectueuses des différences entre les filles et les garçons et mettant l'accent sur des méthodes intégratives pour les garçons et les filles,

4. soutenir les personnels enseignants en renforçant la recherche sur le genre, où il s'agit de montrer avec une approche claire comment la construction du genre peut affecter l'école, les méthodes d'enseignements et l'acquisition de connaissances,
5. définir des indicateurs de qualité pour assurer un suivi et une évaluation efficaces,
6. adopter une stratégie de diffusion conséquente des bonnes pratiques.

Concernant les médias, l'analyse des quotidiens a montré que les hommes ne s'impliquent pas dans la promotion et dans la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes.

Au niveau des analyses européennes réalisées dans les trois pays partenaires :

Les travaux comparatifs ont rehaussé que les stéréotypes restent encore ancrés dans les têtes des hommes. Ceci est ressorti de manière plus ou moins évidente pour les trois pays engagés dans le partenariat du projet avec de petites nuances dues à la situation culturelle ou économique des partenaires. Ces stéréotypes se montrent dans le langage, dans la façon d'expliquer les choses, dans les choix de situation, ce qui transparaît dans les interviews notamment, mais également dans les récits de presse. On constate que les hommes se sentent solidaires avec la cause féminine, alors qu'ils devraient l'être avec la mise en oeuvre de principes démocratiques les concernant tout autant. L'adhésion à l'égalité des genres est faite pour être politiquement correct, mais reste de surface.

Au niveau de l'étude de l'Université du Luxembourg :

Les attitudes, conscientes et inconscientes, et les comportements des hommes ont été mis en évidence à partir d'un échantillon de jeunes hommes se destinant à l'exercice de professions pédagogiques. Les constats de cette étude ont une portée qui est confirmée par les autres recherches du projet et soutiennent les résultats des discussions lors des manifestations internationales.

Il est apparu que le discours public dominant se reflète clairement dans les affirmations des hommes en matière de planification familiale et de partage des rôles correspondants. Les futurs pères souhaitent être davantage impliqués à l'éducation des enfants plutôt qu'être uniquement ceux qui donnent les moyens économiques au ménage pour fonctionner. Dans la perception des rôles et des identités des deux sexes, il devient clair cependant que les hommes estiment que les mères ont de plus grandes capacités pour l'éducation des enfants, ce qui renvoie à nouveau à l'interprétation traditionnelle des rôles. Cette vue traditionnelle des rôles masculins s'affirme encore plus clairement lorsqu'il s'agit de thématiser la dimension du genre dans la formation professionnelle voire s'il s'agit de recourir à un langage respectueux de la dimension du genre.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local

Le projet du ministère de l'Egalité des chances, intitulé «L'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local», a démarré en décembre 2006 et se déroulera pendant 15 mois jusqu'en février 2008.

1) Objectifs :

- analyser les processus politiques des autorités locales pour développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de définir des critères de qualité pour et de la mise en oeuvre des politiques d'égalité des femmes et des hommes par les autorités locales

- susciter la prise de conscience de l'importance d'intégrer la dimension du genre dans le développement et l'environnement local
- dépasser les rôles et stéréotypes traditionnels en milieu local
- échanger des stratégies et bonnes pratiques avec les pays partenaires

2) Partenaires:

Partenaires nationaux :

- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
- Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, SYVICOL
- Conseil National des Femmes du Luxembourg, CNFL

Partenaires européens :

- Département de l'égalité des genres du Danemark
- Office de l'Egalité des chances du Gouvernement de la République de Slovaquie

3) Activités:

Le ministère de l'Egalité des chances entend soutenir des initiatives destinées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement local:

- analyse des processus politiques des autorités locales pour identifier l'intégration de la dimension du genre dans le développement local (SI, LU)
- élaboration d'un guide à l'attention des autorités locales avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définissant les critères de qualité en matière de politique d'égalité (LU)
- développer des outils à l'attention des autorités locales en matière de politique d'égalité des chances, de participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision au niveau local et d'intégration de la dimension du genre dans le développement local (DK, SI)
- séminaires de sensibilisation et cours de formations à l'attention des autorités locales pour l'intégration de la dimension en genre dans les politiques locales (SI, LU)
- création d'un prix / label pour récompenser la meilleure politique d'égalité au niveau local (LU)
- soutenir des initiatives (formation de réseaux, projets d'encadrement) destinées à promouvoir l'égalité au niveau local et encourageant les femmes à participer à la prise de décision dans les domaines politique, économique, social, éducatif et culturel (DK)
- développer des méthodes de formation pour l'intégration de la dimension du genre au niveau local
- production de matériel vidéo et éducatif à l'attention des autorités locales et basé sur les expériences des partenaires du projet (DK)
- une conférence dans chaque pays partenaire avec échange d'expériences et de bonnes pratiques
- publication d'un guide de bonnes pratiques et dissémination dans chacun des pays partenaires (LU)

4) Groupes cibles:

administrations communales, autorités locales, commissions locales, dirigeants locaux, personnel des administrations locales, fonctionnaires publics, services sociaux

5) Résultats attendus:

- augmenter et renforcer la prise de conscience concernant l'importance d'intégrer la dimension du genre dans les politiques locales
- augmenter le taux de participation des femmes dans la prise de décision dans les différents domaines politique, économique, social et culturel au niveau local
- montrer l'utilité et les avantages pour la société et la vie économique qu'ont les politiques d'égalité locales

Education et formation

Etude : L'importance du genre dans la pratique des écoles préscolaires, primaires et secondaires

En octobre 2006 fut signé entre l'Université du Luxembourg et le ministère de l'Egalité des chances une convention portant sur l'importance du genre dans l'enseignement au quotidien au niveau préscolaire, primaire et secondaire. Les questions de l'enquête auprès de 9000 personnes de l'enseignement porteront entre autres sur

- les représentations des enseignant-e-s en matière de masculinité, de féminité et les relations entre les sexes, l'origine des représentations et des images
- la connaissance des enseignant-e-s sur l'impact du genre dans la société luxembourgeoise, les perspectives éventuelles pour le changement de société
- le vécu des élèves et des parents vu par les enseignant-e-s
- le rôle de l'aspect du genre dans la pratique d'enseignant-e
- les contenus en matière de genre déjà transposés, l'importance ou non d'intégrer la dimension du genre dans l'enseignement
- les besoins de concepts et d'outils pour enseigner une culture respectant le genre.

Un groupe d'encadrement de l'étude fut créé en décembre 2006 composé de membres du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Santé, du ministère de l'Education national et de la Formation professionnelle, du ministère de l'Egalité des chances et de l'Université du Luxembourg.

Le questionnaire sera testé en mai/juin 2007 dans les écoles primaires de la ville de Pétange et au Lycée technique Mathias Adam de Pétange. La passation du questionnaire à tous les niveaux de l'enseignement est prévue pour novembre 2007. Une durée de trois ans est prévue pour la réalisation de l'étude.

Formations

Le ministère de l'Egalité des chances a contribué à l'organisation des formations suivantes :

Formation pour les collaborateurs et les collaboratrices du Service national d'action sociale SNAS

La formation a eu lieu sous la direction des Dr. A. Roesgen et Dr. R. Schultz de la société proInnovation de Saarbrücken.

Formation pour les membres des cellules de compétences en genre des différents départements ministériels.

Deux sessions ont eu lieu les 14 et 15 février 2006 à l'Institut national d'Administration publique sous la responsabilité des Dr. A. Roesgen et Dr. R. Schultz de la société proInnovation de Saarbrücken. Ont participé à cette formation les membres des cellules de compétences en genre, les membres du comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes et le personnel du ministère de l'Égalité des chances.

Les objectifs de cette formation étaient la sensibilisation et l'information des fonctionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie du 'gender mainstreaming' introduite par le Gouvernement et sur leurs responsabilités découlant de cette décision dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

Le contenu de cette formation était le suivant :

le concept du genre ; le genre comme différence culturelle ; différences de concepts de la politique de l'égalité des femmes et des hommes et explication du changement de concepts ; conditions, méthodes, instruments et exemples pour une mise en œuvre réussie du 'gender mainstreaming' ; mise en œuvre pratique (tâches et procédures des cellules de compétences en genre)

L'évaluation du cours a été faite par la société proInnovation sur base d'une fiche d'évaluation standard.

La transmission du savoir théorique en matière de genre a déclenché une réflexion sur le travail quotidien en général et engendré une redéfinition des activités.

Participants :

Formation sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques

La formation destinée aux hauts fonctionnaires membres des cellules de compétence en genre entre les projets pilotes des ministères de la Famille et de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle avec les autres cellules des différents départements ministériels de l'administration publique a été reportée.

Le contenu prévu était l'échange et le partage des premières expériences dans le domaine ainsi que l'échange de bonnes pratiques.

Formation sur l'introduction du concept de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration

Cette formation était donnée par Madame L. Kies du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et Mesdames M. Mulheims et K. Weyer du ministère de l'Égalité des chances. Elle s'adressait aux délégué-e-s à l'égalité.

Les objectifs de cette formation étaient d'informer les délégué-e-s à l'égalité sur leur mission et sur le rôle qu'ils/elles auront à exercer dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes dans leurs services respectifs.

Le contenu de cette formation portait sur le cadre politique et légal en matière d'égalité des femmes et des hommes et sur l'application concrète de la législation dans les départements ministériels et administrations de l'Etat.

Formation sur les grands concepts en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes

Cette formation a été donnée par Madame A. Roesgen et Monsieur R. Schulz à l'attention de délégué-e-s à l'égalité.

Les objectifs de cette formation étaient de sensibiliser, d'initier et de former les délégué-e-s à l'égalité au rôle qu'ils/elles auront à exercer dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes dans leurs services respectifs.

Le contenu était le suivant :

Sensibilisation aux grands concepts 'genre et sexe' ; rôle des femmes et des hommes dans la société ; approche du 'gender mainstreaming' ; situation sociale et économique des femmes et des hommes dans le monde ; responsabilités et devoirs fondamentaux ; égalité des femmes et des hommes dans les syndicats ; égalité des femmes et des hommes dans les négociations pour les conventions collectives.

Formation sur les aspects juridiques dans la législation en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Cette formation donnée par Madame L. Kies du ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative et Madame V. Ecker, juriste, avocate de l'étude Viviane Ecker, s'adressait aux délégué-e-s à l'égalité.

Les objectifs étaient les suivants :

informer les délégué-e-s à l'égalité sur la législation en vigueur en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Le contenu de la formation était :

- la législation internationale et européenne ; directive 76, CEDAW
- la législation nationale : toutes les dispositions du statut en relation avec les missions du délégué à l'égalité

Formation sur les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes

Les deux sessions de cette formation adressée aux délégué-e-s à l'égalité n'ont pas eu lieu faute de participant-e-s.

Formation sur la sensibilisation des fonctionnaires de l'Etat chargés de la conception et de la réalisation des projets de loi et de règlements grand-ducaux au problème de l'égalité des femmes et des hommes

Cette formation a été annulée et sera re-proposée en 2007.

En 2006 trois formations ont eu lieu, 42 personnes au total y ont participé, dont 11 hommes et 31 femmes.

En 2007 des formations spécifiques sont prévues pour l'élaboration de textes législatifs respectant le genre et les systèmes de rémunération.

Girls' Day / Boys' Day

Le 11 mai 2006 a eu lieu la 5e édition du Girls' Day, organisée par l'association Cid Femmes et le service à l'égalité de la ville d'Esch-sur-Alzette, soutenue financièrement par le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le fonds social européen.

Bien que toutes les branches d'études soient théoriquement accessibles aux jeunes filles, force est de constater qu'elles optent en pratique essentiellement pour des domaines professionnels fortement "féminisés". Le nombre des étudiantes inscrites à la Faculté de Sciences de l'Université de Luxembourg est certes en augmentation, mais il reste toujours inférieur à 10%. Dans les domaines techniques et ceux des nouvelles formes de communication, les jeunes filles sont fortement sous-représentées.

L'objectif du "Girls' Day" est donc aussi celui de rapprocher les jeunes filles et les entreprises afin d'augmenter le nombre de femmes dans les professions techniques et dans les professions des nouvelles techniques de communication.

Cette année le "Girls' Day" a été élargi au "Boys' Day" avec la maxime « La technique pour les filles, le social pour les garçons ». En tant qu'élèves d'un lycée classique ou d'un lycée technique, les garçons pouvaient participer à la découverte des métiers et professions dits «atypiques» pour les hommes.

L'objectif de la journée est de contribuer à la diversification du choix professionnel des garçons et des filles et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi après avoir terminé leurs études.

Foire de l'Étudiant-e

Pour la 5e année consécutive, le ministère de l'Égalité des chances a participé à la Foire de l'Étudiant-e dont la 20e édition avait pour thème "Les métiers de l'environnement".

Par une série d'entretiens et de témoignages organisés sur son stand, le ministère de l'Égalité souhaite promouvoir les métiers de l'environnement en mettant l'accent sur le choix et les préférences des filles et des garçons, et surtout sur le choix professionnel atypique.

D'autre part, le ministère de l'Égalité des chances veut informer sur la présence de stéréotypes dans des métiers considérés comme étant typiquement « masculins » et la nécessité de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

Dans la vie professionnelle, il existe toujours des inégalités entre les femmes et les hommes comme l'inégalité de salaire, la sous-représentation des femmes aux postes de décision, ou la répartition inégale des tâches familiales et la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle.



Marché de l'emploi

Actions positives dans les entreprises du secteur privé

Les actions positives

La loi concernant la mise en œuvre du plan d'action national pour l'emploi 1998 fournit la base légale au ministère de l'Égalité des chances pour soutenir les entreprises dans la réalisation de mesures spécifiques dans le but de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

I) Sélection

Les entreprises qui veulent s'investir dans une démarche d'action positive soumettent une demande de subvention au ministère de l'Égalité des chances.

Le formulaire de cette demande peut être téléchargé sur le site du ministère sous : http://www.mega.public.lu/actions_projets/travail_et_emploi/actions_positives/

La sélection des Actions Positives se fait sur base des dossiers présentés par les entreprises. Le Comité des Actions Positives (qui se compose de représentant-e-s de différents ministères et administrations et de représentant-e-s des chambres professionnelles) émet un avis sur les demandes de subventions. Il se base sur le règlement grand-ducal du 26.10.1999 relatif aux modalités de mise en œuvre des critères d'éligibilité des projets d'actions positives dans les entreprises du secteur privé.

Les critères suivants sont pris en considération :

- Caractère innovateur: L'action positive a-t-elle introduit un élément nouveau au sein de l'entreprise ?
- Portée du projet: L'action positive a-t-elle produit des effets au sein de l'entreprise allant au-delà de l'action concrète ?
- Effet multiplicateur potentiel: L'action est-elle en principe transférable à d'autres entreprises ?
- Originalité: Le projet est-il nouveau pour le pays?

II) Analyse de la situation du personnel et questionnaire standard sur l'égalité entre les femmes les hommes au sein de l'entreprise

Le ministère de l'Égalité des chances a fait élaborer un questionnaire standard suivant le modèle d'analyses qui avaient été réalisées dans le cadre d'actions positives auprès des entreprises Cargolux, Pedus et Siemens. PricewaterhouseCoopers et International Electronics Engineering. L'évaluation des résultats à partir d'une enquête standardisée permet d'effectuer des comparaisons entre sociétés. Une nouvelle analyse après 2 à 3 ans permet de mesurer l'évolution de la situation des salarié-e-s dans l'entreprise. Le questionnaire fait en sorte que l'ensemble du personnel est concerné par l'action.

La procédure d'analyse de la situation du personnel prévoit dans une première étape une analyse des documents et des données concernant le personnel, à savoir le salaire, la qualification, le poste de travail. Ensuite il est procédé à l'analyse de la situation moyennant le questionnaire standard qui est remis à chaque salarié. Différents thèmes sont abordés : le salaire, la situation familiale et professionnelle, le niveau de formation, l'évolution et la satisfaction professionnelle, l'épanouissement personnel, l'équilibre travail, vie privée. Les questionnaires remplis sont traités de manière anonyme. Des évaluations graphiques par départements sont réalisées. Pour que les résultats de l'enquête reflètent au mieux la réalité il importe que le taux de réponse soit le plus élevé possible. C'est pourquoi un comité de pilotage constitué de personnel de différents services est créé. Son rôle est d'informer, de préparer et de sensibiliser au sujet, d'assister et de motiver l'ensemble du personnel à participer. Le questionnaire doit faire l'objet de toute action positive pour être subventionnée et l'entreprise est invitée à s'engager pour une passation après 2 ans en vue de déterminer les progrès.

III) Description des actions positives

Au cours de l'année 2006, 11 projets d'actions positives ont pu être entamés ou poursuivis :

PALL CENTER

« Égalité des chances au Pall Center »

Le centre commercial emploie 142 femmes (73%) qui travaillent pour moitié à temps partiel et 52 hommes. La direction est assurée par une femme. Parmi les cadres on a 11 femmes (61 %). Tous les postes d'employé et d'ouvrier sont occupés par des femmes. La passation du questionnaire standard réalisée en 2004 ciblait le bien-être, la satisfaction et la motivation du personnel et leur fidélisation. Les résultats de l'enquête ont montré que la moitié des personnes interrogées se plaignaient de stress lié à une trop grande charge de travail ayant même un impact sur leur vie personnelle. Ainsi, différents groupes d'hommes et de femmes ont pu participer à des cours de formation ayant pour objectif d'aider le personnel à mieux gérer le stress. Une deuxième action a été l'organisation de cours de luxembourgeois en petits groupes et sur mesure afin de pallier au déficit de connaissances linguistiques qui selon l'enquête constitue un obstacle à l'évolution du personnel au sein de l'entreprise.

COMED

L'entreprise Comed du secteur des médias et de la communication emploie 6 femmes (50 %) et 6 hommes. Au niveau de la direction, il y a une femme et deux hommes. Le taux de femmes employées est de 50 %

L'enquête de satisfaction interne préparée fin 2006 est réalisée au début de l'année 2007.

L'action positive chez Comed constitue un premier projet au niveau du secteur des médias et de la communication. Dans le cadre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes, le projet poursuit un double objectif qui est, d'une part, la présence équilibrée des femmes et des hommes dans les métiers de la communication et, d'autre part, la sensibilisation à l'égard des clichés traditionnels utilisés en communication.

L'impact espéré à long terme est celui d'accélérer le changement de mentalité en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. L'accent sera également mis sur le respect de l'intégrité de la personne humaine dans les images publicitaires.

COMPASS

Compass, entreprise du secteur des services de nettoyage, restauration, distribution automatique, gestion de maisons pour personnes âgées, emploie 843 femmes (77%) et 253 hommes. La direction générale compte 1 femme et 4 hommes. Au comité de direction il y a 5 femmes et 4 hommes. Le taux de femmes cadres est de 50 %. Le taux de femmes employées est de 72 % et le taux de femmes ouvrières est de 79 %

L'enquête de satisfaction interne a été réalisée au deuxième semestre 2006. L'objectif pour la participation au programme des actions positives est de connaître les éléments d'insatisfaction, de développer des plans d'actions par unité et de mettre en place des mesures positives concrètes pour améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes.

Pour suivre le projet pendant et après l'enquête, un groupe de travail réunit une vingtaine de personnes de toutes les sociétés de Compass et ayant des fonctions différentes au sein de l'entreprise (direction, communication, délégation, comptabilité, ouvriers...).

ALTER DOMUS

Entreprise du secteur financier, Alter Domus emploie 130 femmes (62 %) et 81 hommes. La direction compte 4 femmes et 6 hommes. Au niveau des fonctions dirigeantes il y a 21 femmes et 17 hommes.

L'enquête de satisfaction interne a été réalisée au premier semestre 2006. Les résultats présentés en juin sont à la base d'un plan d'action méthodique qui a identifié trois domaines d'actions : le stress, la communication et l'ambiance de travail. Pour chaque domaine, un groupe de travail interne a été constitué pour discuter et proposer des actions adéquates. Une première mesure réalisée a été la participation au projet inter-entreprises de mentoring (voir cross-mentoring).

Alter Domus est une société qui vit une culture d'égalité et appuie les actions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Le respect vis-à-vis de ces valeurs est en fait le résultat d'un processus naturel et non pas d'une action pointée. Les données statistiques de l'entreprise confirment le respect de l'égalité de promotion professionnelle, de l'égalité salariale et des efforts faits à l'attention des collaborateurs en matière de conciliation vie privée / vie professionnelle.

LUXPLAN

« L'adaptabilité des femmes et des hommes chez Luxplan »

Le bureau d'études et de génie civil compte 16 femmes et 67 hommes. Au conseil d'administration il y a 4 hommes et aucune femme. Les 4 membres de la direction sont

des hommes. Le taux de femmes cadres est de 22 %, celui des femmes employées de 18 % et celui des femmes ouvrières de 50 %

Luxplan a organisé des séances d'information collectives sur la stratégie de l'entreprise en matière de restructuration et de réinsertion et dans une deuxième phase des séances collectives de discussion, de formation et de sensibilisation qui se dérouleront par petits groupes. Luxplan entend ainsi assurer un accompagnement externe du processus de réorganisation interne de la direction et des ressources humaines. Il s'agit d'analyser et de développer les attitudes et les compétences des uns et des autres en fonction du genre pour affronter une situation d'insécurité et de changements au sein de l'entreprise. Par ailleurs le ministère de l'Égalité des chances fera effectuer une évaluation externe de l'action positive pour analyser comment la situation de crise est vécue au sein de l'entreprise. L'évaluation se fera également auprès des personnes ayant quitté Luxplan en cours de route.

KPMG

« Work-life balance initiatives »

Société conseil en organisation, technologie informatique, stratégie des entreprises, ressources humaines, KPMG emploie 274 femmes (46 %) et 317 hommes. Le taux de femmes associées est de 19 %, celui des femmes directrices est de 12 %, celui des femmes cadres dirigeantes est de 43 % et celui des femmes employées est de 50 %

L'enquête de satisfaction interne a été entamée fin de l'année 2006. Le projet « Work-life balance initiatives » a pour objectif de permettre à l'ensemble du personnel de mieux intégrer l'activité professionnelle et la vie familiale et privée dans un contexte professionnel d'audit et de conseil, soumis à des pics d'activité et de garantir l'égalité homme/femme chez KPMG

Un groupe de travail, constitué de personnel de différents départements, a été mis en place pour la coordination du déroulement de l'enquête et de l'exploitation des résultats. Il a été choisi d'effectuer l'enquête pendant une période de très grande activité afin d'analyser la situation à un moment considéré comme le plus approprié pour mesurer les effets de tension réelle qui affecte la vie professionnelle et privée des employés de KPMG. Il s'agit d'identifier les problèmes clés chez KPMG et de prendre les mesures adéquates pour y faire face. Le processus est supervisé par le département du personnel et l'associé gérant. Le but du projet est d'améliorer réellement les conditions et l'environnement au travail et devenir un employeur de choix.

«CROSS MENTORING Project for Women in leading Positions»

Le projet d'action positive « cross-mentoring » entamé en 2005 a été continué en 2006 et sera poursuivi en 2007. Le deuxième projet lancé en 2006, subventionné par le ministère de l'Égalité des chances et auquel participent les entreprises IEE, Goodyear, Hapoalim, Dupont de Nemours et Alter Domus, permet un échange de compétences entre personnel cadre de sociétés différentes, mentor et mentee ne travaillant pas dans la même entreprise. Le mentor, homme ou femme, transmet son expérience professionnelle, ses connaissances et son savoir-faire à une femme mentee en position cadre à haut potentiel qui a besoin de conseils pour apprendre comment se comporter dans une fonction dirigeante. Le cross-mentoring a pour objectif de mettre en valeur les compétences des femmes ayant un certain niveau de formation et surtout de la motivation et de la volonté à évoluer dans leur carrière professionnelle. Les femmes

mentees doivent choisir les objectifs qu'elles veulent atteindre et développer leurs ambitions ensemble avec le mentor. Pour les femmes il est important de travailler en réseau pour pouvoir accéder à des postes stratégiques. Mentors et mentees participent à une formation de 5 respectivement 3 jours. Un questionnaire est remis aux mentees pour déterminer les activités à prévoir avec le mentor.

Une enquête de satisfaction est réalisée par la suite auprès des mentors et mentees pour évaluer le résultat du cross-mentoring.

Le 16 octobre 2006 les résultats du premier projet cross mentoring pour femmes en position cadre entamé en 2005 ont été présentés lors d'une conférence à l'Abbaye de Neumunster, en présence de Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs, d'expertes internationales et des représentants des entreprises participant au projet. Madame la Ministre a félicité les 12 mentees ainsi que leurs mentors pour leur engagement tout au long de l'année et leur a remis leurs certificats de participation au programme Cross-Mentoring. L'évaluation a montré que les mentees disent dès maintenant que le programme leur a permis de mieux atteindre leur but professionnel. Durant le programme pour 81% le thème de la gestion de conflits était particulièrement important. 63% ont trouvé des possibilités de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. Pour 63% le thème du développement de leur carrière était un des plus importants thèmes abordés. Bien que le mentoring soit en premier lieu un outil pour supporter les mentees – et elles ont bien su en profiter – 71% des mentors ont amélioré leur qualité de chef. Parmi les mentors 57% disent qu'ils ont remarqué des femmes à haut potentiel parmi leurs collègues de travail. Tous se sont rendu compte de l'importance du thème de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Le Ministère de l'Égalité des chances a franchi un pas de plus dans son programme d'actions positives en choisissant une approche thématique pour les actions positives et en travaillant de façon concrète et en réseau avec différentes entreprises. Cette expérience sera utile pour les années à venir.

Entreprises participant au deuxième projet de Cross Mentoring :

INTERNATIONAL ELECTRONICS ENGINEERING, IEE

IEE, entreprise du secteur de l'industrie électrique et électronique, développe, produit et commercialise des capteurs sensibles à la pression.

IEE compte 428 femmes (43 %) et 576 hommes. Les 10 membres de la direction sont des hommes. Il n'y a aucune femme parmi les cadres. Les femmes représentent 21% des employés et 62 % des ouvriers.

GOODYEAR S.A & GOODYEAR LUXTIRE S.A

Entreprise de l'industrie chimique et parachimique, Goodyear produit des pneumatiques. Elle emploie en tout pour les 2 entités 3.473 personnes y compris le personnel ouvrier et compte pour l'ensemble du personnel employé (personnel ouvrier non compris) 149 femmes (13%) pour 966 hommes. Au niveau de la direction il y a 1 femme (6%) et 15 hommes, parmi les cadres on compte 67 femmes (9%) et parmi les employés on a 80 femmes (21%).

BANQUE HAPOALIM

La banque compte 22 femmes (56 %) et 17 hommes. Au niveau des 5 membres de la direction il y a 1 femme (20%) et parmi les responsables de service on compte 4 femmes (40 %) de femmes.

Entreprise de l'industrie chimique et parachimique, Dupont a pour activité la fabrication et la transformation de matières plastiques.

Elle compte 151 femmes (13%) pour 1056 hommes. La direction est assurée par 1 femme et 10 hommes. Parmi les cadres on compte 11% de femmes et parmi les employés on a 13 % de femmes.

Evaluation des actions positives

Le ministère de l'Egalité des chances a procédé à une adjudication publique pour l'évaluation du programme 'actions positives dans les entreprises du secteur privé'. Une convention fut signée entre le ministère et la société 'Etudes et Formation' en novembre 2006.

L'objet du marché est une mesure du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes sous le chapitre 6 Monde économique – Evaluation générale et évaluation par entreprise de l'impact des actions positives. Cette mesure fait également objet du Plan d'action national pour l'innovation et l'emploi.

Les objectifs généraux du contrat sont :

- Analyse de l'efficacité du règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Comité « Actions Positives »
 - le rôle du Comité
 - le rôle des représentant-e-s du Gouvernement
 - le rôle des représentant-e-s des chambres professionnelles
- Analyse de l'efficacité et de l'impact national global et intra-entreprise du règlement grand-ducal du 26 octobre 1999 relatif aux modalités de mise en œuvre des critères d'éligibilité des projets d'actions positives dans les entreprises du secteur privé
 - le processus de demande de subvention
 - le contrôle de l'éligibilité des projets d'actions positives
 - l'impact politique national, analyse de l'effet durable des mesures
 - l'impact intra-entreprise, analyse de la transférabilité des mesures
 - le suivi assuré par le ministère

Détails de l'évaluation demandée

- analyse de la documentation publiée depuis 1999 sur les actions positives et rapports d'activités (cf annexe)
- analyse des actions retenues par le Comité : nature et crédits, réponse aux critères d'éligibilité : l'échantillon des entreprises à évaluer est de 15 entreprises
- appréciation des membres du Comité par rapport à l'objectif poursuivi par le programme questionnaire aux membres (13 personnes)
- appréciation du groupe interne de suivi du ministère de l'Egalité des chances par rapport à l'objectif poursuivi par le programme et par rapport à leur rôle dans les entreprises (4 personnes)
- appréciation d'un échantillon de responsables d'entreprises, de responsables de l'action positive dans l'entreprise, des délégué-e-s à l'égalité et de salarié-e-s (questionnaire envoyé à 15 entreprises pour 6 à 10 personnes selon la taille de l'entreprise)
- analyse de l'efficacité du questionnaire standard et du rôle du consultant assurant la passation du questionnaire

- analyse des outils : demande de subvention

Il est demandé au soumissionnaire de faire un rapport de synthèse sur :

- l'impact au niveau de la politique nationale, de la législation et des structures
- l'impact au niveau des entreprises, les mesures, les outils, les méthodes
- la structure du suivi

L'évaluation portera également sur la transférabilité des instruments développés dans les entreprises. Si les structures et instruments s'avèrent insuffisants, il y a lieu de faire des propositions d'amélioration, voire de modification, de la législation et de la démarche de suivi engagée par le ministère de l'Égalité des chances.

Prix Féminin de l'Entreprise

Le 23 mars 2006, la ministre de l'Égalité des chances a décerné le Prix Féminin de l'Entreprise 2005 aux établissements de la Fondation François-Elisabeth: l'Hôpital Kirchberg, la Clinique privée du Dr. Bohler et la Clinique Sainte Marie d'Esch-sur-Alzette.

Les trois établissements hospitaliers ont entamé leur collaboration avec le ministère de l'Égalité des chances en décembre 2004. Au cours d'un an de travail, la dimension de l'égalité des femmes et des hommes a été intégrée dans leur système de management de la qualité (EFQM) au niveau de la gestion du personnel.

Une enquête de satisfaction a été élaborée en groupe de travail interne auquel ont participé la direction et la délégation du personnel des trois établissements. Les résultats de cette enquête ont permis de distinguer les besoins ou les attentes différentes des femmes et des hommes sur certains thèmes et de réorienter les mesures prévues dans l'approche qualité suivant l'aspect du genre.

Suite à cette analyse des besoins du personnel ventilée par sexe, le plan d'action intégré dans l'approche qualité générale des hôpitaux a permis de formuler une série de mesures qui ciblent plus particulièrement les femmes ou les hommes suivant les résultats obtenus de l'enquête.

Par la remise de prix, le ministère espère ancrer plus profondément l'égalité des femmes et des hommes dans la pratique quotidienne des organismes et améliorer l'approche qualité des hôpitaux.

Depuis 2000, la sélection des entreprises lauréates est faite parmi celles ayant participé au programme des actions positives du ministère de l'Égalité des chances.

Depuis 1993, douze entreprises ont reçu le Prix féminin de l'Entreprise du secteur de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et du secteur des banques. Dans le secteur hospitalier, les femmes constituent environ 80% du personnel. C'est la première fois que le prix est décerné à des hôpitaux.

Pour plus d'informations sur le Prix féminin de l'Entreprise et les Actions positives, ainsi que les discours prononcés, veuillez consulter le site Internet du ministère de l'Égalité des chances : www.Mega.public.lu

Journées – création et reprise d'entreprise

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg, sous le patronage du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur,

du ministère de l'Égalité des Chances et du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, ont organisé 4 événements tournant autour de la création et de la transmission d'entreprises.

La manifestation de lancement a regroupé en un seul lieu tous les acteurs et actrices intervenant en phase de création ou de transmission d'entreprises. Ainsi, les chambres professionnelles, la Mutualité d'aide aux Artisans, la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, le ministère des Classes moyennes, la SNCI, le concours 1, 2, 3, Go, LuxInnovation, les réseaux de soutien, les banques, les assurances et les conseillers d'entreprises ont été présents sur des stands pour répondre aux questions et donner des conseils. Afin de pouvoir être accessible au plus grand nombre, cette manifestation s'est déroulée le samedi 25 novembre 2006, de 9h30 à 14h00, dans les locaux de la Chambre des Métiers.

Les 28 et 29 novembre, ainsi que le 8 décembre 2006, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise Luxembourgeoise, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce a organisé des événements spécifiques, tournant autour de la création et la gestion d'entreprise, la transmission et la reprise d'entreprise artisanale ou encore le commerce franchisé au Luxembourg.

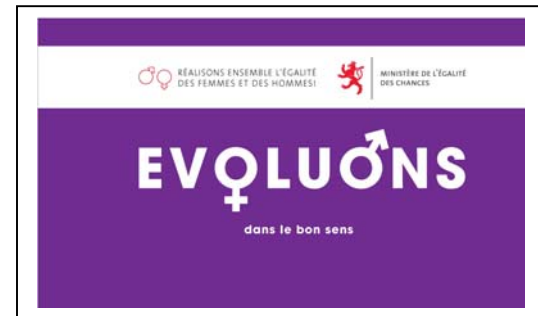
Séminaire à l'American Chamber of Commerce (Amcham)

Le 9 mai 2006 la ministre de l'Égalité des chances a participé à une table ronde "Diversity and Equal Opportunities" organisée par la "American Chamber of Commerce" (Amcham). La ministre a présenté le cadre politique et le programme des actions positives pour les entreprises du secteur privé.

Campagnes de sensibilisation et d'information

Les campagnes de communications, les publications et les manifestations

Dans sa campagne médiatique en 2006, le ministère de l'Égalité des chances a communiqué par des messages simples et concis utilisant les symboles masculin et féminin dans une approche purement typographique.



Une série d'expressions de style sobre sur un aplat de couleurs vives a été créée pour figurer, en alternance, dans les journaux et magazines, ou en animation à la télévision, au cinéma ou sur internet. Toutes ces expressions ont été choisies de manière à contenir deux « O » remplacés par le signe féminin ou masculin.

La campagne a été lancée en mars 2006 avec, comme premier envoi, un dépliant à tous les ménages présentant la campagne et les activités du ministère de l'Égalité des chances. Une campagne d'affichage a été réalisée parallèlement sur tout le territoire luxembourgeois.



Campagne contre la violence domestique

Dans le cadre de la campagne contre la violence domestique, le ministère de l'Égalité des chances fera diffuser du 17 au 25 novembre 2006 un nouveau spot sur la violence domestique intitulée: "Toute personne violente sera expulsée de son domicile. C'est la loi".

Chaque mois au Luxembourg, la Police procède en moyenne à 15 expulsions pour violence domestique. Afin de protéger les victimes, la loi prévoit en effet l'expulsion immédiate de l'agresseur pour une durée de 10 jours.



« Si vous êtes témoin ou victime de violence domestique, appelez le 113. »

Un service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD) prendra contact avec les personnes concernées afin de les guider et les soutenir dans l'épreuve.

www.mega.public.lu

L'audience du site et de la newsletter sont en augmentation constante. Les consultations du site ont augmenté de 69% depuis février 2006 et avoisinent les 550 visites par jour. La newsletter a été envoyée vingt fois en 2006 (17 envois en 2005) informant les internautes sur les conférences, manifestations et les nouvelles publications du ministère de l'Égalité des chances.

Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique.

Le ministère de l'Égalité des chances a participé le 27 novembre 2006 à Madrid au lancement de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes. La campagne prendra fin en mars 2008. La campagne aura 3 dimensions : intergouvernementale, parlementaire, locale et régionale.

Par cette campagne, le Conseil de l'Europe veut sensibiliser l'opinion publique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe au fait que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits de la personne humaine et à encourager tout citoyen à la combattre. Les messages de la campagne sont les suivants :

- la lutte contre la violence domestique nécessite une action concertée des pouvoirs publics
- la violence domestique est une violation des droits de la personne humaine
- la violence domestique blesse gravement les femmes et nuit à la société toute entière, y compris aux générations futures
- la violence domestique nécessite la participation active des hommes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Dans le cadre de cette campagne, le ministère de l'Égalité des chances mettra l'accent sur :

- la prise en charge des enfants, victimes de violence domestique
- sur l'application d'un modèle de justice restaurative (Täter-Opferausgleich – Aussergerichtlicher Tatausgleich)
- sur la mise en place d'un réseau pour la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains

Publications éditées en 2006

Aperçu des publications éditées en 2006 :

- Rapport d'activités du ministère de l'Égalité des chances
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes- CEDAW
- Guide féminin-masculin (3^e édition)
- Plan national d'égalité des femmes et des hommes
- Rôle des femmes et des hommes et stéréotypes en éducation et en formation
- Les visages multiples de la violence envers les femmes
- Les femmes et le marché de l'emploi – actualisation
- Guide pour l'égalité des femmes et des hommes destiné au personnel de la Fonction publique de l'Etat luxembourgeois

Toutes les publications du ministère de l'Égalité des chances peuvent être téléchargées sur : <http://www.mega.public.lu/publications/index.html>

Manifestations 2006

Aperçu des manifestations en 2006 :

Juin 2006

Conférence ministérielle européenne sur l'égalité des femmes et des hommes à Stockholm

Global Summit of Women au Caire
Conférence 'Was ist Gender Budgeting ?'

Octobre 2006

Le rôle de l'homme dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes

Novembre 2006

Journées création et reprise d'entreprise

Le Forum « Création et reprise d'entreprises »

Stimuler l'entrepreneuriat au Luxembourg, c'est aussi faciliter l'accès aux informations nécessaires aux femmes et aux hommes qui osent se lancer dans la création de leur propre entreprise.



Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise Luxembourgeoise, sous le patronage du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Égalité des Chances et du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, organisent 4 événements tournant autour de la création et de la transmission d'entreprises.

Le 28 novembre 2006, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise Luxembourgeoise avait organisé, en présence de la, ministre de l'Égalité des chances, une table ronde avec la participation de Betty Fontaine (brasserie), Jeannine Atten (constructions), Arlette Schneiders (architecte), Doris de Paoli (finances) et Esther Walifete (informatique).

Toutes les manifestations du ministère de l'Égalité des chances peuvent être consultées sur : <http://www.mega.public.lu/actualites/index.html>

C.Activités subventionnées par le ministère de l’Egalité des chances dans le domaine social et autres

Secteur conventionné

1. Les mesures réalisées dans le cadre du plan d’action national d’égalité des femmes et des hommes

Pauvreté/Lutte contre l’exclusion sociale

Dans le cadre de la stratégie nationale de la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, le ministère de l’Egalité des chances a continué à donner son appui aux ONG gérant des services pour filles, femmes et femmes avec enfants.

1.1. Violence

Dans le cadre de la lutte contre la violence domestique, le ministère de l’Egalité des chances a mis l’accent sur la mise en réseau et la collaboration entre différents acteurs :

a) le réseau de 12 formatrices dans le domaine de la violence domestique qui travaillent dans les services pour filles, femmes et femmes avec enfants offrent des formations adaptées aux différentes interventions provenant de différents secteurs d’activités.

b) le réseau de collaboration entre le ministère de l’Egalité des chances, le Büro Plan B de Trèves et les services pour filles, femmes et femmes avec enfants échangent leurs expériences dans le domaine de la violence domestique.

c) les représentantes du ministère de l’Egalité des chances et des services pour filles, femmes et femmes avec enfants ont continué à travailler en réseau pour appliquer le concept d’action générale (C.A.G.). Ce concept définit des standards de qualité ainsi qu’un système d’évaluation de la qualité des prestations fournies. Des questionnaires ont été élaborés pour mesurer aussi bien l’utilité des services offerts par les institutions que la satisfaction des femmes et des enfants par rapport aux aides rendues. Le ministère de l’Egalité des chances et les président-e-s des organismes gestionnaires des services pour filles, femmes et femmes avec enfants se sont mis d’accord à appliquer le C.A.G. comme projet pilote dès l’année 2006.

d) le réseau des services pour femmes et enfants ont continué à collaborer dans le cadre de la prise en charge des enfants témoins/victimes de violence domestique.

e) un groupe de travail a été institué en décembre 2006 avec comme principale mission la mise en place d’un réseau pour la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains et la participation par la suite au fonctionnement de la structure.

1.2. Formations sur le thème du dépistage de la violence domestique

Le ministère de l’Egalité des chances a continué, en collaboration avec les services pour filles, femmes et femmes avec enfants d’offrir des modules de formation sur le thème de la violence domestique à l’intention des professionnels/professionnelles des domaines social, éducatif et à l’intention des futurs policiers/policières de l’Ecole de Police grand-ducale.

En 2006, les modules de formation ont été adaptés aux différents besoins de formation car la violence domestique constitue un grand problème dont les conséquences s'avèrent coûteuses sur les plans humain, social et économique.

Les formations avaient pour objectif d'enseigner le dépistage de la violence et de sensibiliser au fait que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits de la personne humaine et à encourager toute personne à la combattre.

174 femmes (68,77 %) et 79 hommes (31,23 %) (personnel éducatif, étudiant-e-s, enseignant-e-s, policiers/policières) ont obtenu une formation en 2006.

a. Formation pour acteurs/actrices dans le domaine social et dans le domaine de la santé

27.6.2006 et 6.11.2006 – SOS Détresse - bénévoles
Participant-e-s : 27 femmes et 1 homme

27.9.2006, 4.10.2006 et 11.10.2006 – Institut Saint-Joseph
Participant-e-s: 63 femmes et 13 hommes

14.11.2006 - Foyer de jour Dillendapp
Participant-e-s : 6 femmes et 1 homme

b. Formation pour personnel enseignant et pour étudiant-e-s

21.2.2007-Université du Luxembourg –
Formation initiale des éducateurs/trices gradué-e-s
Participant-e-s : 24 femmes et 8 hommes

7.3.2006 - Lycée Aline Mayrisch, Luxembourg
Formation des assisants/assistantes sociales
Participant-e-s : 10 femmes et 4 hommes

26.6.2006 - Commune de Hesperange – Journée d'études pour instituteurs/trices du primaire
Participant-e-s : 14 femmes et 6 hommes

11.7.2006 – Centre National de formation professionnelle continue à Ettelbruck
Participant-e-s : 20 femmes (aide socio-familiale)

c. Formation pour future-e-s policiers/policières à l'Ecole de Police grand-ducale

La formation a eu lieu les 2 et 15 juin 2006 pour 46 policiers et 10 policières sous la direction du ministère de l'Egalité des chances et l'Ecole de Police grand-ducale en collaboration avec les formatrices des services pour filles, femmes et femmes avec enfants.

Le contenu de la formation était le suivant :

- La violence domestique : statistiques, définitions, formes de violence, cycle de la violence, escalade de la violence, les conséquences pour les victimes, avantages et désavantages concernant l'emploi de la violence, les raisons pour rester dans une situation de violence domestique, quand et comment quitter une situation de violence domestique.

- L'intervention de la police : les facteurs déterminant l'intervention, les besoins des victimes, les enfants pendant l'intervention, les stratégies des auteur-e-s de violence, la loi du 8 septembre 2003, les services d'aide pour victimes de violence domestique
- Symptômes chez l'enfant de l'exposition à la violence domestique (dépistage, les symptômes selon l'âge), parler à l'enfant exposé à la violence domestique, parler au parent non-agresseur, les conséquences de la violence domestique sur les enfants

L'évaluation des formations a été faite par les formatrices en matière de violence domestique sur base d'une fiche d'évaluation standard.

d. Formation sur le thème de l'abus sexuel

Au cours de l'année 2006, les responsables du Meedercheshaus ont sensibilisé 1.080 élèves et 42 adultes au thème de l'abus sexuel.

1.1.2006 – 31.12.2006 - Les responsables du Meedercheshaus ont assuré 138 heures d'atelier dans les établissements scolaires (primaires et post-primaires) sur le thème de l'abus sexuel auprès de 1.080 élèves. 2 heures de formation sur ce thème ont été dispensées à 12 personnes au Info-Laden-Kulturfabrik à Esch/Alzette. 5 heures de formation sur le thème de l'abus sexuel ont été dispensées à 20 enseignant-e-s de la commune de Hesperange et 3 heures de formation à 10 personnes du service « La Main Tendue. ».

1.3. Suivi scientifique de l'impact de la loi sur la violence domestique

Dans le cadre de la loi du 8 septembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence a poursuivi ses missions qui consistent à veiller à une bonne application par tous/toutes les acteurs/actrices de la loi sur la violence domestique.

Chaque année des statistiques ventilées par sexe sont établies par le ministre de la Justice, la Police, le ministère public et les services d'assistance aux victimes de violence domestique sur le nombre de plaintes, de dénonciations, de mesures d'expulsion et autres types d'intervention policière, d'interventions sociales, de poursuites et de condamnations pour certaines infractions. Un rapport annuel sera remis au Conseil de Gouvernement.

1.4. Elaboration d'outils pour un encadrement optimal des enfants victimes et /ou témoins de violence domestique

Les éducatrices du foyer d'accueil Edith Stein de la Fondation Maison de la Porte Ouverte ont adapté un programme, originaire des Etats-Unis, pour travailler avec les enfants témoin et/ou victime de violence domestique. Ce groupe de parole a été ouvert à tous les enfants hébergés dans les autres foyers pour femmes au Luxembourg.

Le Service Psy enfants de Femmes en détresse asbl et des services de prise en charge pour enfants victimes de violence auprès des autres structures conventionnées avec le ministère ont été mis en place.

1.5. Organisation de campagnes de sensibilisation contre la violence à l'égard des femmes et des enfants

Dans le cadre de la campagne contre la violence domestique, le ministère de l'Egalité des chances a diffusé du 17 au 25 novembre 2006 un nouveau spot sur la violence domestique intitulée: "Toute personne violente sera expulsée de son domicile. C'est la loi". Une annonce sur ce thème a été insérée dans 2 hebdomadaires du pays. La brochure la violence à l'égard des femmes a de multiples visages a été rééditée en langue allemande, française, serbo-croate, albanaise et portugaise. Les brochures ont été distribuées aux services pour filles, femmes et femmes avec enfants, à la Police grand-ducale et au commissariat du gouvernement aux étrangers.

Le 27 avril 2006, le ministère a organisé une conférence et des ateliers avec Madame Prof. Dr. Barbara Kavemann sur le thème 'Differenzierte Unterstützung für Frauen in Gewaltverhältnissen' et sur le thème "Kinder im Kontext häuslicher Gewalt".

Madame Kavemann a expliqué entre autres que l'intervention pro-active après l'expulsion atteint des femmes et des enfants qui jusqu'à présent n'ont pas été prises en charge par les systèmes d'intervention classiques.

Dans ce même cadre, Mme Gitte Landgrebe a dirigé un atelier sur le thème 'Der Nutzen des Frauenhauses aus Klientinnensicht'.

Les interventions des expertes sont disponibles sur le site internet du ministère:

http://www.mega.public.lu/actualites/actu_min/2006/04/

En septembre 2006, le ministère de l'Egalité des chances a envoyé un rapport au Conseil de l'Europe dans le cadre sa campagne intitulée: « La campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ».

Le rapport est disponible sur le site internet du ministère:

http://www.mega.public.lu/actualites/actu_min/2006/11/

1.6. Action contre la traite des femmes

Le 6 avril 2006, le ministère de l'Egalité des chances a organisé en collaboration avec le ministère de la Justice et la police grand-ducale, une formation sur la traite des êtres humains. Le public cible était les collaboratrices des services et des services d'hébergement pour femmes, la Aidsberodung, le Commissariat du Gouvernement aux étrangers.

Nombre de participant-e-s : 33 femmes et 2 hommes.

Les 4 et 5 décembre 2006, le ministère de l'Egalité des chances a organisé en collaboration avec la Fondation Maison de la Porte Ouverte, une formation sur le thème „Menschenhandel/Zwangsprostitution in Luxemburg - Zusammenarbeit unter den Instanzen“.

L'experte était Madame Eva Schaab de Solwodi e.V. (Solidarität mit Frauen in Not - Solidarity with women in distress). Le public cible étaient les collaboratrices des services et des services d'hébergement pour femmes. Nombre de participant-e-s : 21 femmes et 2 hommes.

Suite à ce séminaire un groupe de travail a été institué qui aura pour principale mission de mettre en place un réseau pour la prise en charge des victimes de la traite des êtres humains et de participer par la suite au fonctionnement de cette structure.

Le 14 septembre 2006, le ministère de l'Égalité des chances, Amnesty International et la Croix-Rouge du Luxembourg ont présenté en collaboration avec le Ciné Utopia et Hémisphères Films, en avant-première la coproduction luxembourgeoise du film « YOUR NAME IS JUSTINE. » La séance a été suivie d'un débat sur l'esclavage sexuel. Nombre de participant-e-s : 180 personnes.

1.7. Cartographie de la prostitution

En 2006, le ministère de l'Égalité des chances et la Croix-Rouge du Luxembourg ont lancé une étude concernant la réalisation d'une cartographie de la prostitution au Luxembourg. Le comité de pilotage a réuni des représentants du ministère de la Justice, de la Police judiciaire, de la Section de mœurs, de la Police Grand-Ducale, du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, du ministère de la Santé, du ministère de l'Égalité des chances, du Parquet, de la Croix-Rouge, du Drop-In, de Femmes en détresse asbl, du Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle asbl et de la Fondation Maison de la Porte ouverte. Ce projet est inspiré de l'expérience d'un projet mené au Sénégal par la Croix-Rouge du Luxembourg en collaboration avec l'organisation ENDA Santé (environnement et développement du tiers monde), subventionné par le ministère de la coopération au développement du Luxembourg.

Les objectifs ont été définis comme suit :

Généralités :

Détermination des lieux de prostitution

Recueil des informations sur les types de clients

Analyse des relations avec le partenaire, les enfants, la famille

Volet santé :

Détermination du niveau de connaissance sur les maladies sexuellement transmissibles, les soins et les services médicaux

Lien avec le milieu des drogues

Volet social :

Prise en charge des travailleuses de sexe et de leurs enfants

Recours en cas de problèmes (violence corporelle, psychologique, abus etc.)

Relations avec l'entourage (collègues, police)

Divers :

Analyse des attentes, des demandes et d'éventuelles suggestions au niveau de l'encadrement médico-social et du suivi psychologique

Communication aux personnes intéressées des services et institutions existants au Luxembourg et offrant du soutien moral, psychologique, social, etc.

Etablissement d'un état des lieux de la connaissance sur la législation luxembourgeoise concernant la sécurité sociale, le Revenu minimal garanti, etc.

Perspectives, projet de vie

2.a. Services d'hébergement pour filles, femmes et femmes avec enfants

Ces services accueillent des filles, femmes et femmes avec enfants se trouvant dans une situation de détresse et nécessitant un accompagnement socio-éducatif.

On distingue le centre d'accueil classique, le service de logements encadrés et le service de logement en milieu ouvert.

Tableau 2.1.

Services d'hébergement 2006	Femmes	Enfants	Problèmes de Violence	Problèmes de Familiaux	Problèmes de Logement	Autres	Demandes non satisfaites
Porte Ouverte Total :	263	336	124	14	67	58	15
Hôtel Maternel *	11	10	2	2	3	4	
Paula Bové*	58	45	31	4	20	3	
Sichem /Maison Rouge/Jeunes Mamans	29	30	14	0	5	10	
Foyer Edith Stein*	33	38	23	1	7	2	
Logements encadrés	8	18	4	0	2	2	
Logements en milieu ouvert	124	195	50	7	30	37	
Femmes en Détresse Total :	99	73	97				144
Fraenhaus*	47	49	47	0	0	0	80
Logements encadrés	11	22	11				
Logements en milieu ouvert	1	2	1				
Meedercheshaus	40	0	38	0	0	2	64
Conseil National des Femmes Total	24	18	15	2	2	5	106
Foyer Sud*	23	17	14	2	2	5	106
Logements en milieu ouvert	1	1	1	0	0	0	--
Pro Familia : Total	65	71	21	14	19	11	54
Foyer pour femmes*	28	26	12	5	9	2	
Logement en milieu ouvert	8	10	4	0	4	0	
Logements encadrés	29	35	5	9	6	9	
Noémi-Accueil Total :	11	14	3	2	3	3	38
Noémi-Accueil*	5	5	1	2	0	3	
Logements encadrés	6	9	2	0	3	0	
TOTAL :	462	512	260	32	91	77	357

* centre d'accueil classique

Il ressort du tableau 2.1. que 462 femmes et 512 enfants ont séjourné dans les services pour filles, femmes et femmes avec enfants en 2006. Les services appliquent de manière systématique le dépistage de la violence domestique et utilisent la méthode de dévictimisation et d'intervention féministe en vue d'autonomiser les femmes. Le motif principal pour une entrée était dans 56,27% des cas la violence domestique et dans 20% des cas un problème de logement. Dans un foyer, le motif d'entrée lié au problème

du logement était même de 34,48%. La situation est difficile pour les femmes qui ont plusieurs enfants et qui sont bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) ou ont un faible revenu.

357 demandes ont dû être refusées par manque de place. Un nouveau projet pour créer un nouveau foyer pour femmes avec une plus grande capacité pour le Foyer Sud du Conseil National des Femmes du Luxembourg est en cours. 2 autres projets sont en cours avec la Fondation Pro Familia à Dudelange et avec la Fondation Maison de la Porte Ouverte à Walferdange.

Services d'hébergement pour filles, femmes et femmes avec enfants de 1997 – 2006

Tableau 2.2

	<u>Femmes accueillies</u>	Enfants accueillis	Demandes non satisfaites
Services d'hébergement 1997	342	363	252
Services d'hébergement 1998	346	390	283
Services d'hébergement 1999	368	413	174
Services d'hébergement 2000	362	365	316
Services d'hébergement 2001	403	401	361
Services d'hébergement 2002	399	460	439
Services d'hébergement 2003	428	519	346
Services d'hébergement 2004	458	500	311
Services d'hébergement 2005	466	464	355
Services d'hébergement 2006	462	512	357

Le tableau 2.2 montre le nombre de femmes et d'enfants accueillis dans les services d'hébergement pendant les années 1997 – 2006.

Il ressort de l'analyse globale des différents services d'hébergement que 30,30% des femmes étaient de nationalité luxembourgeoise. 38,58 % des femmes provenaient d'un pays membre de l'Union européenne et 31,12% des femmes d'un pays non membre de l'Union européenne. On constate également que le nombre de femmes provenant de différentes cultures est en augmentation. Dans un foyer, 14 différentes nationalités ont été recensées.

Dans beaucoup de cas, les femmes ont un faible niveau d'études (école primaire). Le nombre de femmes qui n'ont pas de revenu semble également être en augmentation. Le nombre de jeunes femmes mineures enceintes est significatif. Un foyer a accueilli 3 femmes victimes de la traite des êtres humains.

Les chiffres ci-après donnent un aperçu de chaque service d'hébergement :

La Fondation de la Maison de la Porte Ouverte

La Fondation offre les services d'hébergements suivants : le foyer Paula Bové, le foyer Hôtel Maternel, le foyer Edith Stein et le foyer Sichem. Dans ces centres, 38 femmes étaient de nationalité luxembourgeoise, 51 femmes provenaient des autres Etats membres de l'Union européenne et 41 femmes provenaient de pays ne faisant pas

partie de l'Union Européenne. La Fondation offre aussi un service d'information et de consultation le Centre Ozanam et une garderie interne.

Pour 72% des femmes accueillies au Foyer Edith Stein, la violence était la cause principale pour la demande d'entrée. Après dépistage, on constate que la grande majorité des femmes a été victime de violence domestique. Pour 28%, un problème de logement ou un problème financier a été le motif d'entrée principal au foyer. Un tiers des femmes était âgé de plus de 40 ans. 12% des femmes avaient plus de 50 ans. Le foyer Edith Stein propose un suivi psychologique dans le cadre du centre de consultation Ozanam Nord.

Au Foyer Paula Bové, 46,55 % des femmes étaient entre 18 et 25 ans. 18,96 % des femmes étaient de nationalité luxembourgeoise. Pour 53,44 % des femmes la violence domestique était la cause principale d'accueil. 34,48% des femmes étaient accueillies suite à des problèmes de logement. Il s'agissait de jeunes femmes qui se trouvaient dans des situations à problèmes multiples (sans logement, sans revenu, problèmes de santé, sans sécurité sociale).

Au Foyer Hôtel Maternel, le taux d'occupation était de 90,96%. 3 jeunes mamans mineures ont été placées par le Tribunal de la Jeunesse dans ce foyer. Ces jeunes mamans demandent une grande présence éducative au quotidien. 7 femmes étaient enceintes lors de leur entrée au foyer. 8 des 11 femmes accueillies au foyer Hôtel Maternel avaient subi de la violence avant de venir au foyer. La majorité des femmes étaient de nationalité luxembourgeoise. En 2006 le foyer a reçu 112 appels téléphoniques et a donné 125 consultations.

Au Foyer Sichem, le taux d'occupation était de 93%. 3 jeunes mineures enceintes ont été placées par le Tribunal de la Jeunesse. L'équipe du foyer Sichem a accompagné 12 femmes enceintes, dont 7 femmes en-dessous de l'âge de 20 ans. Ce foyer a accueilli des femmes de 14 nationalités différentes. 50 % des femmes étaient victimes de violence domestique. La violence domestique est vécue différemment en fonction de la culture d'origine. En 2006, 40 femmes ont bénéficié d'un suivi social par l'équipe éducative du foyer. Le foyer a reçu 489 appels téléphoniques d'anciennes pensionnaires et a donné 223 consultations à des anciennes pensionnaires.

Le projet Proximam-Lotharingie

Au cours de l'année 2006, l'équipe du foyer Sichem a continué à s'investir dans le projet Proximam-Lotharingie. Ce projet bénéficie du concours de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg III. Le ministère de l'Égalité des chances est représenté dans le comité de sélection et dans le comité de pilotage du programme Interreg III. Proximam-Lotharingie propose un travail d'accompagnement global à la parentalité déficiente grâce à une étroite collaboration d'acteurs sociaux, de décideurs d'orientation, de scientifiques et d'universitaires à la croisée de trois régions et pays transfrontaliers : le Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie. L'équipe du foyer Sichem a organisé en 2006 le colloque intitulé « Le lien mère-enfant ». Le colloque a présenté l'état des lieux des travaux à mi-parcours. 200 professionnels/professionnelles du secteur social provenant du Luxembourg, de la Belgique et de la France ont participé au colloque.

Femmes en détresse asbl

Femmes en Détresse asbl gère le centre d'accueil pour 'Fraenhaus', le Meedercheshaus et des logements encadrés et des logements en milieu ouvert pour femmes et filles victimes de violence.

Le Fraenhaus a accueilli 47 femmes et 49 enfants au cours de l'an 2006. Les femmes qui arrivent au Fraenhaus ont subi de la violence physique, psychologique et/ou sexuelle de la part de leur conjoint/concubin/membre de la famille. Dans les 47 cas, la police est intervenue 13 fois. 14 femmes étaient de nationalité luxembourgeoise, 18 femmes d'un Etat membre de l'Union européenne et 15 femmes d'un Etat non membre de l'Union européenne. 12 femmes et 24 enfants ont reçu un suivi social dans le cadre des logements encadrés et de logements en milieu ouvert.

En 2006, sur les 2.129 appels téléphoniques que le Fraenhaus a reçu, 114 appels étaient des appels en urgence.

Le Meederchershaus de 'Femmes en Détresse asbl' accueille des adolescentes, victimes d'abus sexuel, physique ou psychique. Le Meederchershaus a hébergé 40 filles en 2006. 13 filles étaient de nationalité luxembourgeoise, 12 filles de nationalité portugaise et 6 d'autres Etats membres de l'Union européenne, 7 filles étaient d'un Etat non membre de l'Union européenne et 2 filles étaient de nationalité inconnue. 8 filles étaient victimes de violence sexuelle, 18 filles victimes de violence physique et 12 filles victimes de violence psychique. Le Meederchershaus a reçu 2.158 appels téléphoniques. Le nombre total des entretiens avec les familles s'est élevé à 121. Le bureau d'information a eu 92 rendez-vous durant l'année 2006.

Le Conseil National des Femmes du Luxembourg

Le Foyer Sud du Conseil National des Femmes du Luxembourg accueille des femmes en situation de détresse. Le taux d'occupation était de 90,11%. Le foyer a accueilli 23 femmes et 17 enfants. Le foyer a dû refuser 106 femmes par manque de place. La durée de séjour des femmes a augmenté à cause des problèmes liés au prix élevé des logements au Luxembourg.

La violence est la raison principale pour un séjour au foyer. En 2006, le Foyer Sud a enregistré 2.228 appels téléphoniques. 1.033 appels provenaient d'anciennes pensionnaires et 636 de professionnels. Le service a eu 363 contacts avec des anciennes pensionnaires dans le cadre du suivi social. Le service « Babysitter » a été utilisé 78 fois.

La Fondation Pro Familia

Le taux d'occupation au foyer pour femmes était de 84,5 %. 54 femmes et 26 enfants ont été hébergés au foyer. 54 demandes ont été refusées par manque de place.

Les motifs d'admission au foyer pour femmes se répartissent en plusieurs catégories et portent sur les problèmes de violence domestique à raison de 42,8 % des situations. 50% des femmes accueillies ne bénéficiaient d'aucun revenu à l'admission. Presque 50% des femmes n'ont pas terminé un cycle d'études secondaires inférieures.

L'équipe offre des informations, des orientations et des consultations d'ordre psycho-social, éducatif et juridique.

Le service de guidance en milieu ouvert de la Fondation Pro Familia a suivi 37 femmes avec 45 enfants au cours de l'année 2006. Le service a donné 174 consultations.

Noémi asbl

Le plus petit foyer d'accueil est géré par l'asbl Noémi. Au cours de l'an 2006, le foyer a encadré 11 femmes et 14 enfants sur le plan éducatif et psychosocial : pendant leur grossesse, dans l'éducation de leurs enfants, dans leurs problèmes personnels, relationnels, de surendettement et de détresse sociale. Par manque de place, 38 demandes de femmes avec 30 enfants n'ont pas été satisfaites. Parmi ces femmes, il y avait 17 femmes enceintes. 3 filles avaient entre 16 et 17 ans, 20 femmes étaient dans la catégorie d'âge de 18 à 21 ans, 14 femmes dans la catégorie d'âge de 22 à 30 ans, 4 femmes dans la catégorie d'âge de 31 à 40 ans et 1 femme avait plus de 41 ans. Toutes ces femmes étaient sans logement et la plupart sans travail et sans revenu.

Le travail éducatif au foyer englobe l'identité et la personnalité de chaque femme et la relation mère-enfant. En 2006, le foyer a été contacté par 92 anciennes usagères et le foyer a donné 494 consultations.

2.b. Services d'information, de formation et de consultation pour filles, femmes et femmes avec enfants

Les services d'information et de consultation pour filles, femmes et femmes avec enfants offrent des prestations de consultation, d'information, d'assistance et de guidance aux femmes, aux filles, et/ou à leur entourage.

Nouveau service de consultation pour femmes à Wiltz

Le 29 mai 2006, la Fondation Maison de la Porte Ouverte a ouvert un service de consultation pour femmes en détresse à Wiltz, 49, Grand-Rue. Ce service est ouvert une demi-journée par semaine. 38 femmes ont consulté ce service en 2006. Il a reçu 80 appels téléphoniques et il a fait 83 appels téléphoniques. Dans le Nord du pays, les femmes qui ont besoin d'un suivi psychologique sont confrontées au manque d'offres de consultation psychologique dans cette région. Ce nouveau service a donc remédié au manque de structures dans le Nord du pays.

L'a.s.b.l. « Femmes en Détresse » avec son « Centre de Formation pour Femmes, Familles et Familles Monoparentales » (CFFM) s'adresse aux femmes et familles monoparentales qui se trouvent, soit dans une situation sociale et familiale précaire, soit dans une crise personnelle ou conjugale. En 2006, le nombre total de consultations était de 1.557. Les services offerts par le CFFM sont le service Nei-Ufank, les consultations psychologiques, les consultations pédagogiques, les groupes du CFFM et le Kopplabunz, centre de rencontre pour femmes.

Le service de consultation psychologique s'adresse aux femmes et aux familles monoparentales en situation de crise personnelle, conjugale ou familiale. En 2006, le service a eu 619 consultations. Le nombre de femmes prises en charge était de 107.

Le service de consultation pédagogique s'adresse aux femmes et familles monoparentales ayant des questions relevant de l'éducation des enfants. En 2006, le service a eu 200 consultations. Le nombre de femmes prises en charge était de 85.

Le service de consultation, d'information et d'orientation « Nei-Ufank » offre une aide pratique aux femmes qui veulent prendre un nouveau départ dans leur vie. En consultation individuelle ou en groupe, il propose également un soutien socio-pédagogique tel que gestion de conflits, recherche et affirmation de soi, etc. En 2006, le

service a eu 738 consultations individuelles et 1.149 entretiens téléphoniques. Le nombre de femmes en consultation était de 265.

En 2006, les groupes du CFFM qui ont pour but de permettre aux femmes un échange sur différents thèmes, ont organisé 45 séances de cours avec 61 personnes.

Le « Kopplabunz », centre de rencontre pour femmes, a organisé des conférences, des groupes pour femmes et des activités de loisirs. En 2006, le service a été visité 785 fois par 120 femmes.

Le « Service Krank Kanner Doheem » de Femmes en détresse asbl offre une garde à domicile pour enfants malades dont les parents exercent une activité professionnelle. 26,65% des demandes de prise en charge d'un enfant malade provenaient d'une famille monoparentale. En 2006, le nombre de prise en charge d'un enfant malade (dont 173 dépannages dans les familles monoparentales) était de 649, le nombre de demandes refusées par manque de personnel était de 282, le nombre des jours de dépannage était de 1.171, le nombre des heures de travail dans les familles était de 10.290, le nombre de familles ayant eu recours au service de 332 et le nombre d'une première prise en charge dans une famille de 153.

Le « Kannerhaus » de Femmes en détresse asbl a accueilli 71 enfants dans sa structure en 2006.

Le service d'assistance aux victimes de la violence domestique (SAVVD) et de formation aux professionnels.

L'objet de ce service consiste à assister, guider et conseiller des personnes victimes de violence domestique en recherchant activement leur contact dans le cadre de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique.

Du 1.1.2006 au 31.12.2006, 185 expulsions ont été communiquées au service. Sur le nombre de 185 victimes, la tranche d'âge de 31-40 est la plus représentée. Dans 165 des cas, les victimes étaient de sexe féminin et dans 20 cas, les victimes étaient de sexe masculin. Des 20 victimes de sexe masculin, 8 ont été agressées par des auteurs masculins. Dans 173 des cas, les agresseurs étaient de sexe masculin et dans 12 cas de sexe féminin. 307 enfants étaient victimes/témoins de violence domestique.

Il y a lieu de noter que le profil des femmes qui demandent l'expulsion du domicile de leur conjoint est différent de celui des femmes sollicitant l'aide des services de consultation ou d'hébergement. Ces femmes n'ont jamais fait appel auparavant à un service d'aide. La loi sur la violence domestique permet d'atteindre des victimes restées jusque là à l'ombre.

Le service d'informations et de consultation pour femmes – VISAVI

Au cours de l'année 2006, 338 femmes sont venues en consultation au VISAVI. Le nombre total des consultations s'est élevé à 747. 37% des femmes était de nationalité luxembourgeoise et 23% des femmes de nationalité portugaise. 149 entretiens se sont déroulés en langue luxembourgeoise et 101 des entretiens en langue française. Le motif de consultation était pour 58% des femmes la violence domestique. Sur un total de 256 femmes, victimes de violence, 90 % des femmes étaient victimes de violence psychique et 55 % des femmes étaient en plus victimes de violence physique. Une victime peut vivre ou avoir vécu une seule forme de violence, mais également plusieurs. Sur un total de 69 enfants, 68% sont victimes de violence psychique et 36 % vivent en plus de la violence physique.

Dans 91% des cas, l'auteur de violence est un adulte de sexe masculin. Dans 4%, l'auteur est un adulte de sexe féminin. Dans 5% des cas, l'auteur est un-e mineur-e.

37,5% des auteurs de violence domestique sont de nationalité luxembourgeoise et 23,5% des auteurs sont de nationalité portugaise.

Au cours de l'année 2006, le VISAVI a reçu 4.363 appels téléphoniques. 22% des appels concernaient un vécu de violence. 65% des entretiens téléphoniques étaient en langue luxembourgeoise et 22 % en langue française.

Le « Fraentëlefon 123 44 de « Femmes en détresse a.s.b.l. »

En 2006, le service a enregistré 348 appels téléphoniques. 92% des appelants ont été de sexe féminin. 230 entretiens téléphoniques ont eu lieu en langue luxembourgeoise. Un grand nombre de femmes a consulté le Fraentëlefon pour les motifs suivants : problèmes psychologiques (22%), relation de couple (16%), vécu de violence (15%).

Les centres Ozanam de la Fondation Maison de la Porte Ouverte à Luxembourg et à Wiltz sont des services basés sur trois activités : - l'accueil dans les différents services (185 demandes d'entrée), - l'information et l'orientation et - le suivi des pensionnaires dans les logements externes. Les services ont donné un suivi à 132 femmes avec 213 enfants. En 2006, ces centres ont donné 2.299 appels téléphoniques et ont reçu 3.194 appels. 789 femmes sont venues en consultation et le nombre total des consultations s'est élevé à 1.036.

Le service de consultation de la Fondation Pro Familia offre des informations, orientations, consultations d'ordre psycho-social, éducatif et juridique. Le travail en consultation touche plus particulièrement les intérêts des femmes en difficultés psychiques, sociales ou matérielles et est particulièrement au service des familles monoparentales. En 2006, le service a été contacté par 252 client-e-s. 338 consultations ont été données.

Les services d'information et de consultation du Conseil National des Femmes du Luxembourg

Au cours de l'année 2006, 99 consultations ont eu lieu dans les services d'information du Conseil National des Femmes du Luxembourg à Esch/Alzette et à Differdange. La majorité des femmes sont originaires du Sud du pays. Le motif principal pour un entretien d'information est la violence (50 cas), suivi des problèmes de logement (14 cas).

L'a.s.b.l. « Initiativ Rëm Schaffen » est un service d'information et d'orientation pour toute femme à la recherche d'un travail. L'asbl a des bureaux à Luxembourg, Esch-Alzette et Ettelbruck. Les femmes sont assistées dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste. 66% des femmes évoquent le besoin financier comme motif à la base de la recherche d'un travail. L'asbl est contactée de plus en plus par des femmes qui ont perdu leur travail.

La majorité de la clientèle se situe dans la tranche d'âge de 35 à 45 ans. 25% des nouvelles clientes ont dépassé l'âge de 45 ans. Les femmes de 30 à 34 ans représentent 15 % de la clientèle. 15% des clientes ont moins de 30 ans et 6% ont moins de 25 ans. 62% des clientes sont de nationalité luxembourgeoise, 27% sont des ressortissantes d'un Etat membre de la communauté européenne et 11 % ont une nationalité d'un pays hors CEE. 43% des femmes ont accompli l'école primaire ou le cycle secondaire inférieur.

En 2006, l'association a élaboré dans le cadre du projet du Fonds social européen (FSE) deux cycles de formation d'aide au cabinet médical et dentaire. Le nombre de participantes était de 12. L'asbl a organisé dans le cadre du projet FSE et en collaboration avec l'Ordre des avocats un projet de formation « secrétaire au cabinet d'avocat ». Le nombre de participantes était de 14. L'Initiativ Rëm Schaffen a organisé

en collaboration avec le service national d'action sociale deux conférences sur le thème « comment réussir la recherche d'un travail » pour femmes bénéficiaires du revenu minimum garanti ». 20 femmes ont participé aux séminaires « Neuer Start ». 50 femmes ont participé aux conférences organisées par l'asbl. « En 2006, le nombre des femmes nouvellement entrées en contact avec l'Initiativ Rëm Schaffen était de 338, le nombre de consultations téléphoniques de 1.982 et le nombre total de consultations individuelles de 390.

Le Dispensaire « Drop-In pour prostitué-e-s »

Durant l'année 2006, le service a eu des contacts avec 5.554 clientes (4.605 femmes, 264 transsexuelles, 741 travestis) dans ses locaux. Le service a distribué 36.619 préservatifs (ainsi que des tampons et des lubrifiants).

Lors des streetworks, le service a eu des contacts avec 3.097 femmes, 276 transsexuelles et 259 travestis.

Au guichet d'échanges de seringues, le service a compté 9.644 clients. 56.679 seringues ont été distribuées avec un retour de 53.822 seringues (94,96%).

Le service médical a compté 315 clients en 2006. Il a compté 898 visites.

Le centre de consultation et d'aide pour auteurs de violence « Riicht eraus »

du Mouvement luxembourgeois pour le planning familial et l'éducation sexuelle asbl a été créé parallèlement à la loi sur la violence domestique. L'objectif du centre est à court terme la protection des victimes et la réduction de la violence à long terme. Le service fournit des consultations psychologiques individuelles à des auteurs de violence, hommes et femmes.

Le centre a vu 43 client-e-s, dont 21 nouveaux au cours de l'année 2006. (41 hommes et 2 femmes). Au cours de l'année 2006, 356 rendez-vous ont été établis et 280 consultations ont eu lieu. La proportion de clients envoyés dans le contexte d'un suivi par la justice a considérablement augmenté. (environ de 50%) Dans 17 des cas nouveaux de l'année 2006, la raison de la consultation était la violence domestique

Ceci est dû surtout à la connaissance du service Riicht Raus par les agents de probation et à la recommandation de ceux-ci de prendre contact avec ce service spécialisé pour des actes de violence conjugale.

Depuis l'année 2004, le service s'est associé à Amnesty International pour lancer une campagne de sensibilisation aux auteurs, aux victimes, et surtout aux témoins de violence domestique. Le service a des contacts réguliers avec les services du service central d'assistance sociale (SCAS) et des professionnels d'autres associations œuvrant dans le domaine de la consultation psychologique.

L'a.s.b.l. «Initiativ Liewensufank»

Pendant l'année 2006 l'a.s.b.l. «Initiativ Liewensufank» a réalisé avec succès un large éventail de femmes, des hommes, des familles et des professionnel(le)s de santé.

Le groupe d'entraide « Eidel Äerm » pour des personnes qui vivent une période difficile lors du décès de leur bébé avant, au moment de ou après l'accouchement, s'est réuni régulièrement une fois par mois et a offert un soutien continue pour les parents concernés.

Au cours de l'année 2006, les consultations téléphoniques et personnelles ainsi que le service «Doula» ont apporté à de nombreuses familles les informations et l'appui demandés pour traverser la période périnatale, souvent vécue comme difficile.

La bibliothèque de l'Initiativ Liewensufank contient actuellement 634 titres en trois langues sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement maternel, la vie avec les bébés et les enfants, la paternité, la santé des femmes, le diagnostic prénatal, le handicap et le deuil.

Le projet «Paternité active, dès le début» a pour objectif de promouvoir à l'égalité des chances surtout au niveau de la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Initiativ Liewensufank ont poursuivi l'information, la sensibilisation et l'accompagnement les futurs et jeunes pères afin de les encourager et de les initier à vivre activement leur rôle de père dans la vie quotidienne. Différents articles sur la paternité et l'égalité des chances entre hommes et femmes ont été publiés au «baby info». Des livres supplémentaires sur ces thèmes ont été intégrés dans la bibliothèque et au centre de documentation. Encouragés par un cadre accueillant et une grande sensibilité et ouverture vis-à-vis du vécu de la paternité au sein de l'Initiativ Liewensufank, 390 pères ou futurs pères ont participé aux cours de préparation à l'accouchement et au parentage, aux groupes de parole pour pères, aux conférences, aux cours de massage pour bébés, aux groupes PEKIP ('Prager-Eltern-Kind-Programm' – accompagnement pour parents avec leurs bébés dans leur première année de vie) ou ont profité des offres de consultation. Pour sensibiliser d'avantage le public cible une affiche présentant le projet « Paternité active dès le début » a été distribuée lors de la journée des pères.

Pour la promotion de l'allaitement une information continue se fait par des brochures, sur le site internet, par des articles de presse et les émissions radios. Dans le cadre du projet européen sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel en Europe l'Initiativ Liewensufank s'est engagée dans une démarche nationale vers un plan national d'action pour l'allaitement.

Activités	Fréquence/durée	Participant/es
Cours et conférences prénataux	437 séances / 97 cours	691
Cours et conférences postnataux	714 séances / 132 cours	1175
Groupes parents-bébés	275 réunions	296
Formations pour professionnel(le)s	143 heures	206
Consultations téléphoniques	13 heures par semaine	4.187
Consultations personnelles ou Doula	Sur rendez-vous	680
Distributions de brochures	Sur demande	17.074
Bibliothèque		660 livres empruntés
Centre de documentation		61 demandes
Home page	1.901 visiteurs	132.527 pages

3. Actions subventionnées par le ministère de l'Égalité des chances dans le domaine socioculturel

Le Centre d'Information et de Documentation des Femmes 'Thers Bodé'

Le Cid-femmes (Centre d'Information et de Documentation des Femmes 'Thers Bodé' asbl) vise à contribuer à l'égalité entre femmes et hommes et à informer sur les questions du genre en sensibilisant le public en général, et notamment les femmes et les jeunes, à une transformation des rôles traditionnellement attribués dans la société aux femmes et aux hommes et en promouvant et rendant accessible l'information concernant les femmes. Il gère une bibliothèque publique qui compte actuellement 12.323 livres, 3.400 disques compacts, 2.640 partitions musicales de compositrices, 65 périodiques spécialisés en abonnement, ainsi qu'un archivage des articles ayant trait à la situation des femmes à Luxembourg parus dans la presse luxembourgeoise.

Ci-après quelques actions marquantes de l'année 2006 :

- Le 5^e Girls' Day - initiative en faveur d'une diversification des choix professionnels des jeunes filles, a été organisé en date du 11 mai en collaboration avec le Ministère de l'Égalité des chances, le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle et le Fonds social européen ainsi qu'en partenariat avec les syndicats, les chambres professionnelles et les organisations patronales. 534 filles âgées de 12 ans et plus ont participé. Les effets du Girls' Day sur l'orientation professionnelle des participantes ont été évalués en collaboration avec l'Université de Luxembourg.
- « Der mädchenstarke Bücherkoffer »/Le coffret pédagogique : pour l'année scolaire 2006-2007 les 5 coffrets de documents (livres, CDs, cassettes vidéo, CD-Rom, jeux) étaient en tournée dans 17 classes du préscolaire et du primaire. Dans le cadre de la « Kannerbuchausstellung » du Genderhaus Rédange, 4 coffrets ont tourné dans les écoles des communes de Rédange, Useldange et Eschdorf. Un nouveau coffret « Ech huelen meng Zukunft an d'Hand », centré sur l'orientation professionnelle, a été présenté à 35 enseignant-e-s du post primaire lors d'une formation sur des méthodes didactiques spécifiques.
- L'exposition itinérante « Regards de femmes – Domicile : Lux, Sexe : F » a été présentée durant 4 semaines à l'auberge de jeunesse de Luxembourg-Ville au Pfaffenthal.
- Komponistinnen entdecken : Des élèves de conservatoires et écoles de musique ont créé le 27 octobre l'œuvre «Blaues Labyrinth» d'Albena Petrovic-Vratchanska, une commande du Cid-femmes.

La compositrice a organisé des ateliers dans 6 classes, le projet a été clôturé par une représentation de l'œuvre « Wann de Piano rose gëtt » de la même compositrice ainsi que le vernissage d'une exposition d'œuvres d'enfants au Mierscher Kulturhaus.

- Kanner entdecken Kënschtlerinnen (KeK) : Le premier volume d'une série de livres didactiques a été publié en octobre et envoyé à tou-te-s les enseignant-e-s des écoles primaires et préscolaires (réf. : *D. Roster, D. Höhn : Komponistinnen entdecken. Unterrichtsmappe für Lehrerinnen und Lehrer der Vor- und Primärschulen. Luxemburg: Cid-femmes, ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2006*). Le Cid-femmes a lancé en outre le site internet www.kek.lu et organisé 7 ateliers KeK dans des classes d'écoles préscolaires et primaires. Du 27 au 29 octobre, la bibliothèque du Cid-femmes a organisé la « Fachtagung der deutschsprachigen Fraueninformationseinrichtungen » avec 48 participantes venues d'Allemagne, d'Autriche et du Luxembourg (table-ronde, exposés et ateliers).

Statistiques

participant-e-s manifestations et ateliers	
réunions d'information Bücherkoffer	14 enseignant-e-s
animations Bücherkoffer	55 élèves
participant-e-s « Mädchenstarker Bücherkoffer »	264 élèves
participantes Girls' Day	537 élèves, 29 établissements scolaires, 80 entreprises
participant-e-s « Komponistinnen entdecken »	166 élèves et 39 enseignant-e-s
« Frauen-Schreibwerkstatt »	12 personnes (* 10 soirées)
présences manifestations culturelles et socio-politiques	660 personnes

bibliothèque	
fréquentation lectrices et lecteurs	765 visites
emprunts livres, CDs, partitions	2.665 emprunts
visites commentées de groupes à la bibliothèque, expositions de livres lors de manifestations diverses	1 visite de 47 personnes, 10 expositions de livres, 3 listes bibliographiques thématiques

envois Cid-Info	4.228 envois
-----------------	--------------

4. Activités du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL)

De janvier à décembre 2006, le conseil d'administration du CNFL s'est réuni 11 fois.

Le CNFL a chargé un groupe de travail interne de la conceptualisation d'une enquête laquelle avait pour objectif principal de mesurer le degré de sensibilité du grand-public par rapport aux discriminations envers les femmes dans le domaine de la publicité. Le groupe de travail a identifié les principaux éléments à analyser. L'enquête sera finalisée au courant du premier trimestre 2007. Les résultats seront publiés et présentés au grand public et serviront de base aux actions futures du CNFL dans ce domaine.

Le CNFL a poursuivi son premier cycle d'ateliers philosophiques. L'atelier du 20 janvier 2006 avait pour sujet « Vers une société d'égalité entre femmes et hommes, d'hier à demain ». L'atelier du 10 mars 2006 était placé sous le thème « Entre Décret et réalité, l'égalité des genres ».

Un deuxième cycle de quatre ateliers consacré à la prostitution est en cours. Sa durée s'étend d'octobre 2006 à février 2007. Le cycle a été lancé le 14 octobre 2006 avec un premier atelier intitulé « Définition de l'acte prostitutionnel et de la prostitution ». Le deuxième atelier « Perspective éthique et morale de l'acte prostitutionnel et de la prostitution » s'est déroulé le 14 décembre 2006.

De janvier 2006 à février 2006, le CNFL a rencontré des représentations des organisations syndicales suivantes : OGB-L, LCGB et CGFP. Au cours de ces entrevues les participant-e-s ont abordé le sujet de l'égalité entre femmes et hommes dans les domaines du travail et de la sécurité sociale. Des communiqués de presse communs ont été diffusés à la suite de chaque rencontre.

En mars 2006, Le CNFL a transmis une contribution concernant le « Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ».

Le CNFL a transmis une contribution écrite dans le cadre du « Rapport national sur les stratégies en matière de protection sociale et d'inclusion sociale » au ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Avec le soutien du ministère de l'Égalité des chances le CNFL a, ensemble avec le ministère de la Sécurité sociale - l'Administration des contributions directes et le centre commun de la sécurité sociale, élaboré une campagne visant à sensibiliser au problème du travail clandestin. Cette campagne s'adresse tant aux personnes privées qui emploient du personnel qu'aux salarié-e-s de celles-ci. La campagne a été lancée en septembre 2006.

Le CNFL a adopté son avis sur le projet de loi No 5155 portant réforme du divorce. L'avis, qui s'est vu conférer le caractère de document parlementaire a été présenté à la presse en date du 1er décembre 2006.

Le CNFL a transmis une contribution écrite dans le cadre de l'audition au sujet de la mise en œuvre des grands axes proposés dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne à Monsieur le Président de la chambre des député-e-s.

Communiqués, articles et conférences de presse :

Janvier 2006	Entrevue CNFL-OGB-L
Février 2006	Entrevue CNFL-LCGB Entrevue CNFL-CGFP Soutien de la campagne du Lobby Européen des Femmes (LEF) en vue de l'élection d'une femme comme prochaine secrétaire générale de l'ONU
Mars 2006	Journée internationale de la Femme Révision de l'art 11 de la Constitution
Avril 2006	Assemblée générale ordinaire du CNFL
Mai 2006	Projet de loi no 5155 portant réforme du divorce
Juillet 2006	Pétition sur la prise en charge des personnes dépendantes du LEF – appel à signature
Septembre 2006	Lancement de la campagne visant à combattre le travail clandestin
Octobre 2006	Politique sociale et sécurité sociale Campagne visant à combattre le travail clandestin Individualisation Rentrée d'automne
Décembre 2006	Présentation de l'avis du CNFL sur le projet de loi no 5155 portant réforme du divorce Année européenne de l'égalité des chances pour tous - 2007

Le CNFL a apporté son soutien au projet « visons d'elles » de l'artiste Elvire Bastendorff. Le CNFL a participé aux travaux de divers comités et groupes de travail. Il a notamment assuré la présidence du Comité du Travail Féminin (CTF) jusqu'en mai 2006. Des représentantes du CNFL ont participé, respectivement assisté à diverses manifestations telles des conférences, expositions, tables-rondes, formations etc.

Le service « Promotion d'une politique communale d'égalité des chances entre femmes et hommes » du Conseil National des Femmes du Luxembourg

Janvier : Présentation du livre « Premières femmes dans les conseils communaux luxembourgeois » et présentation des premiers résultats des élections communales 2005 sur invitation du Mierscher Lieshaus.

Janvier-mars : Élaboration de la formation adressée aux organes communaux d'égalité des chances « L'égalité entre femmes et hommes dans ma commune » .

Janvier-avril : Mise à jour des adresses des organes communaux d'égalité entre femmes et hommes suite aux dernières élections

Janvier-mars: Elaboration de l'action « Aktionsplan zur Förderung der Gleichstellung von Frauen und Männern in den Gemeinden ». Cette séance d'information s'adresse aux membres du collège échevinal ainsi qu'aux membres des conseils communaux et expose les démarches à prendre pour réussir l'égalité entre femmes et hommes au niveau de la politique communale. Réalisation d'un dépliant d'information distribué aux collèges des bourgmestres et échevins et aux organes communaux d'égalité entre femmes et hommes.

Mars-décembre : Séances de formations dans les communes suivantes:

L'égalité entre femmes et hommes dans ma commune	Aktionsplan zur Förderung der Gleichstellung von Frauen und Männern in den Gemeinden
Bascharage	Dudelange
Belvaux	Kayl
Bertrange	Koerich
Bettembourg	Luxembourg
Differdange	
Hesperange	
Leudelange	
Mondorf-les-Bains	
Schifflange	
Steinsel	

Mars : Participation à la formation « Chancengleichheit für Männer und Frauen – Einführung in das Gender-Mainstreaming Konzept » du Gender Haus à Redange

Avril : Dans le cadre de la journée de réflexion du réseau national des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes: Participation à la formation « Qualität der eigenen Organisation weiterentwickeln - Einführung in das europäische Qualitätsentwicklungsmodell EFQM » de Gitte Langrebe.

Mai : Réunion semestrielle des organes communaux d'égalité des chances dans la commune de Roeser.

Mai-décembre: Enquête sur la composition des commissions consultatives communales.

12 octobre 2006 : Présentation de l'exposition « Premières femmes dans les conseils communaux luxembourgeois » et présentation des résultats des élections communales 2005 à Grevenmacher.

20 novembre 2006 : Réunion des membres du réseau des chargées de mission à l'égalité entre femmes et hommes

Publications :

Automne 2006 : Coordination des travaux de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections communales 2005.

- Dépliant « Aperçu des résultats par l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections de 2005 ».
- Brochure « La participation politique des femmes aux élections communales 2005 »

Décembre 2006 : Enquête sur la composition des commissions consultatives communales

Organes communaux d'égalité des chances		
Situation telle qu'elle se présente avant et après les élections de	2005	2006
❖ Communes ayant nommé un-e délégué-e à l'égalité des chances parmi les membres du conseil communal	78	67
❖ Communes ayant institué une commission consultative d'égalité des chances entre femmes et hommes	40	46
❖ Communes ayant institué un service avec du personnel rémunéré qualifié	9	9
❖ Communes ayant institué au moins un des trois organes d'égalité des chances susmentionnés	90	89

Le relevé des organes d'égalité des chances dans les différentes communes est publié sur le site Internet du CNFL <http://www.cnfl.lu>

Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau international

Conseil de l'Union européenne Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO)

Bruxelles, les 1^{er} et 2 juin 2006

Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Le Conseil est parvenu un accord politique à l'unanimité, la délégation polonaise s'abstenant, sur une position commune concernant le projet de règlement portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, tel qu'il figure dans le document 9469/06 ADD 1. La Commission a maintenu sa réserve concernant la composition du conseil d'administration et a fait une déclaration à cet égard.

Bilan de la mise en œuvre par les Etats membres et les institutions de l'Union européenne du programme d'action de Pékin

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document 9468/06, la délégation allemande s'abstenant, et a pris note du rapport de la présidence figurant dans le document 9468 /06 ADD 1 + COR 1 (fi) et présentant trois indicateurs en vue du futur suivi du programme d'action de Pékin dans le domaine sensible 'Les femmes et la santé'.

Proposition modifiée de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – PROGRESS

Le Conseil a dégagé un accord politique sur le texte du programme PROGRESS.

Santé des femmes

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document 9920/06 et a décidé de leur publication au Journal officiel.

Bruxelles les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006

Bilan de la mise en œuvre par les Etats membres et les institutions de l'Union européenne du programme d'action de Pékin (document 14376/06)

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document en question présentant trois indicateurs pour le suivi du programme d'action de Pékin dans le domaine sensible des 'mécanismes institutionnels'.

- Nature de la responsabilité des Etats en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Ressources en personnel de l'organisme gouvernemental chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et Ressources en personnel de l'organisme ou des organismes chargé(s) de promouvoir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes
- Intégration dans les différentes politiques des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Le président a fait savoir au Conseil que les ministres avaient décidé que Vilnius (Lituanie) serait le siège de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les hommes et l'égalité entre les sexes (document 14845/06)

Le Conseil a adopté les conclusions figurant dans le document en question.

Réunion informelle des ministres en charge de l'égalité des femmes et des hommes

Helsinki, les 6 et 7 octobre 2006

La Présidente de la République finlandaise a invité les ministres en charge de l'égalité des femmes et des hommes à la Maison des Etats pour fêter le 6 octobre le 100^{ième} anniversaire du droit de vote actif et passif des femmes en Finlande.

A la réunion ministérielle furent discutés les sujets suivants : les femmes dans la prise de décision dans le domaine économique notamment dans les entreprises privées, les méthodes hiérarchiques traditionnelles des organes de décision, le développement des Carrières des femmes et l'importance de recruter des femmes aux postes de décision et aux conseils d'administration des entreprises. Les ministres ont été invité-e-s à répondre aux questions suivantes :

- Quels seraient les résultats pour l'économie de l'Union européenne pour la société, pour les femmes et pour les hommes, si le pouvoir et les responsabilités étaient partagés de façon plus égalitaires aux niveaux les plus élevés des entreprises privées et publiques ?
- Quels sont les expériences résultant des différentes mesures de promotion des femmes dans les conseils d'administration des entreprises des Etats membres ?
- Quel est le rôle de l'Union européenne et des Etats membres dans la promotion de la participation égale à la prise de décision dans les entreprises ?

Un échange de bonnes pratiques a eu lieu sur la façon de promouvoir les femmes aux comités de direction des entreprises.

Le Commissaire Spidla a lancé un échange de vues sur la création d'un réseau européen de femmes dans la prise de décision.

Conférence ministérielle européenne 'Droits de la personne humaine et défis économiques en Europe – l'égalité entre les femmes et les hommes'

Stockholm, les 8 et 9 juin 2006

La ministre de l'Egalité des chances, a participé à la 6e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, consacrée au thème: Droits de la personne humaine et défis économiques en Europe - l'égalité entre les femmes et les hommes qui a eu lieu à Stockholm, les 8 et 9 juin 2006.

L'objectif principal de la Conférence ministérielle était de sensibiliser les décideurs politiques, au niveau le plus élevé, au fait que le manque d'égalité entre les femmes et les hommes entraîne des coûts personnels, sociaux et économiques plus élevés que ceux liés à la mise en oeuvre de l'égalité et qu'il y a des bénéfices sociaux et économiques à retirer de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le message à délivrer était qu'il n'est pas possible de résoudre les défis actuels (inclusion sociale, vieillissement, flux migratoires, etc.) que l'Europe doit affronter aujourd'hui sans intégrer une perspective de genre dans toutes les politiques et les mesures adoptées.

L'autre message était qu'il faut utiliser pleinement la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, et des outils tels que l'analyse de genre, les statistiques ventilées par sexe, afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans son intervention, la ministre a parlé de l'expérience du Luxembourg dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le monde de l'emploi et de la violence à l'égard des femmes.

Elle a mentionné que le Luxembourg a une législation préconisant l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes. Pourtant, le travail identique et de même valeur n'est pas rémunéré de la même façon. Des études approfondies ont montré que la différence atteint 12%, si on fait abstraction de tous les facteurs structurels: profession, durées de carrière, ancienneté dans l'entreprise, niveau de formation, secteur public, taille de l'entreprise, prestation d'heures supplémentaires, ensemble de facteurs.

La ministre a informé l'assemblée que pour lutter contre la ségrégation sur le marché du travail, le ministère de l'Égalité des chances a développé un programme d'actions positives. Les actions positives promeuvent une culture d'égalité des femmes et des hommes dans l'entreprise.

Concernant la violence domestique, le Luxembourg s'est doté d'une loi permettant l'expulsion de l'auteur de violence domestique par la police sur autorisation du Parquet. Cette expulsion est valable pour 10 jours et peut être prolongée jusqu'à trois mois. Pour une population de 465.000 personnes, il y a en moyenne 13 expulsions par mois.

La ministre a conclu que l'occasion la plus propice pour un changement de mentalité et de comportement serait une intervention auprès des enfants, à la maison et à l'école. Pour développer cette culture de respect des autres, le gouvernement luxembourgeois appuie les écoles de parents dans les communes. Il a décidé d'offrir une formation en genre aux futures enseignantes à tous les niveaux. Les "maisons relais" qui accueillent les enfants en dehors des heures de classe, permettent de les sensibiliser à vivre l'égalité des sexes en dehors de l'entourage familial et scolaire.

Furent adoptés une résolution prévoyant que les activités du Conseil de l'Europe au cours des prochaines années devraient porter principalement sur la promotion de l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes comme critère fondamental de la démocratie et sur la protection des femmes et des hommes contre les menaces envers leur dignité et leur intégrité ainsi qu'un plan d'action en vue de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Réunion du groupe de haut niveau sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes

Vienne, le 13 janvier 2006

La présidence autrichienne a accueilli à Vienne la 12^e réunion du groupe de haut niveau sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce groupe est présidé par la Commission et se compose de hauts fonctionnaires des Etats membres, responsables des politiques d'égalité. Il s'est penché sur la définition d'indicateurs sur la santé des femmes dans le cadre du suivi de la Plate-forme d'action de Pékin. Le Conseil devrait adopter ses conclusions sur ces indicateurs dans le courant du mois de juin.

Helsinki, le 26 septembre 2006

La Commission a présenté le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de printemps 2007 au groupe. Ce rapport sera soumis au chefs d'Etat et de gouvernement et mettra l'accent sur un partage équitable des tâches ménagères entre femme et homme, notamment pour ce qui est du débat concernant les interruptions de travail, tel que le congé éducatif ou le congé parental.

La Commission a souligné l'importance du suivi et de la surveillance du pacte de l'égalité des genres ainsi que de l'alimentation du processus de Lisbonne et plus particulièrement les conclusions du Conseil de printemps. Dans ce contexte le GHJ pourrait jouer un rôle important et il a été proposé de créer un groupe de travail ad hoc.

Afin de pouvoir alimenter les conclusions du Conseil de printemps, le groupe a avisé positivement la possibilité d'intégrer un paragraphe spécial sur l'égalité du genre dans les conclusions.

La Finlande a informé l'assemblée des récents développements liés au programme sur l'égalité des genres de la Présidence, à savoir la conférence 'les hommes et l'égalité du genre' ainsi que les conclusions du Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale et consommateurs) sur les hommes et l'égalité du genre. Tous les membres étaient d'accord sur le choix du sujet et l'importance d'avoir les conclusions au Conseil de printemps y relatives. En même temps plusieurs intervenants ont souligné la complexité des sujets en question ainsi que le besoin d'ajuster certains des thèmes présentés dans le document.

L'Allemagne a informé l'assemblée sur les développements récents en rapport avec sa future présidence, plus particulièrement la décision de travailler 'en équipe'. Cette décision a été prise par les trois pays ayant les trois prochaines présidences, à savoir l'Allemagne, le Portugal et la Slovaquie.

La Présidence allemande organisera une conférence sur l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux à Francfort les 3 et 5 juin 2007.

Il y aura également un conseil informel sur l'égalité du genre et la famille.

Concernant les indicateurs, l'Allemagne se penchera sur l'égalité du genre et l'éducation.

Le Portugal projette de cibler sa conférence présidentielle et sa réunion ministérielle sur la stratégie de Lisbonne, l'employabilité et l'entrepreneuriat.

Il est également prévu d'organiser une conférence sur le trafic des êtres humains. Finalement, le Portugal développera les indicateurs sur la pauvreté.

La Présidence finlandaise a préparé des indicateurs sur les mécanismes institutionnels pour la promotion de l'égalité du genre

Le groupe a donné son accord sur les trois indicateurs proposés.

Pour ce qui est des indicateurs concernant le suivi de la plate-forme d'action de Pékin les démarches futures sont les suivantes :

- le choix de domaines pour la période 2008 à 2009
- La Slovénie développera des indicateurs sur les enfants filles,
- quant à la France elle pourrait développer des indicateurs dans le domaine problématique des femmes et les conflits armés.

Concernant la préparation et la coordination des activités en relation avec la 51^{ième} de la Commission sur le statut de la femme, l'Allemagne a fait circuler un papier sur les enfants filles comme premier apport aux conclusions planifiées agréées. Le travail de la Présidence finlandaise sur le rôle des hommes (conférence et conclusions du Conseil) serait également exploité par la Commission sur le statut de la femme où la révision sera 'les hommes et les garçons et l'égalité du genre'.

La Commission a ensuite donné des informations sur les développements récents en la matière du genre :

- l'institut du genre
- une communication sur l'écart salarial entre femmes et hommes
- une consultation des partenaires sociaux sur la réconciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale
- la conférence de la Commission à Washington sur des questions du genre dans l'emploi les 23 et 24 octobre

Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), Conseil de l'Europe

Le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) a tenu sa 36^e réunion du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006 à Strasbourg.

Le CDEG

- a décidé du suivi à donner à la 6^e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Stockholm, 8 et 9 juin 2006) et des activités à entreprendre dans ce contexte
- a examiné et révisé le projet de recommandation sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix et décidé de la procédure à suivre pour finaliser le projet de recommandation qui sera adopté lors de sa prochaine réunion. Il a également pris note du rapport final d'activités du Groupe de Spécialistes sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix

- a pris note du suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Il a examiné le document présentant les statistiques ventilées par sexe sur la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe qui contient les réponses au questionnaire préparé dans ce domaine et a décidé de le publier
- a pris note des travaux de la Task Force pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique et des informations sur la Conférence de lancement de la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique qui a lieu à Madrid le 27 novembre 2006. Le CDEG a également pris note du suivi de la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence
- a retenu les conclusions de la 6e réunion du Réseau informel sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (Strasbourg, 20 septembre 2006) dont le thème portait sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la santé et, notamment, du projet de recommandation sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes, qui a été examiné durant cette 6e réunion
- a étudié et révisé le projet de recommandation sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes et décidé de la procédure à suivre pour finaliser le projet de recommandation qui sera adopté lors de sa prochaine réunion
- a noté les activités menées par le Conseil de l'Europe afin de lutter contre la traite des êtres humains, notamment dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la traite des êtres humains
- a discuté de ses activités prévues pour 2007 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre la traite des êtres humains
- a examiné la Recommandation 1769 de l'Assemblée Parlementaire sur la nécessaire conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale qui lui a été adressée par le Comité des Ministres et préparé des commentaires

La déléguée de l'Allemagne, en tant que représentante du pays qui assurera la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2007, a informé le CDEG des activités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes prévues au cours de la présidence de l'Allemagne.

Comité consultatif pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Commission européenne

Bruxelles, le 7 juillet 2006

Monsieur Xavier Prats Monné, directeur de la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances a présenté le programme du fonds européen social de

2007 à 2013 tandis que Madame Rachel Lancry, analyste politique de la Direction générale de la politique régionale a présenté le fonds européen de développement de 2007 à 2013.

Les groupes de travail ont adopté les rapports sur le gender mainstreaming dans les fonds structurels ainsi que celui sur les hommes et le gender mainstreaming. Le rapport sur l'implémentation de la législation sur l'égalité des genres et le rôle de la société civile est en préparation.

Le Comité a fixé le programme de travail pour 2006. La Commission a donné des renseignements concernant les récents développements en matière d'égalité femmes / hommes : la feuille de route pour l'égalité, l'institut du genre, le rapport de 2005 sur l'égalité des femmes et des hommes.

L'Autriche a présenté les résultats de la présidence autrichienne, et les présidences finlandaise et allemande ont présenté leur programme d'action respectif.

Bruxelles le 13 octobre 2006

Le chef d'unité Johannes Klumpers de la Direction générale Recherche a présenté le développement de la dimension du genre dans la recherche.

Deux rapports concernant les inégalités salariales ont été présentés, celui préparé par le groupe d'experts de l'Union européenne sur le genre, l'inclusion sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que celui de la Fondation européenne sur l'amélioration des conditions de vie et de travail.

A la demande du Commissaire Spidla, le Comité a engagé une discussion sur l'institution d'un réseau européen pour les femmes dans la prise de décision économique et politique.

Les groupes de travail ont fait les rapports sur les travaux suivants : la transposition des directives en matière d'égalité femme / homme, le rôle de la société civile et l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes.

Comité pour la mise en oeuvre du programme concernant la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le comité a été institué par la Commission européenne pour mettre en œuvre le programme concernant la stratégie cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005). Ce programme a été établi le 20 décembre 2000 par le Conseil par sa décision 2001/51/CE. Il a été prolongé pour l'année 2006 par la décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2005/51/CE.

Selon l'article 2 de la décision du Conseil,

- le programme est l'un des instruments nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie globale communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui couvre toutes les politiques et toutes les actions communautaires visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes y compris les

politiques d'intégration de la dimension du genre et les actions spécifiques ciblées sur les femmes

- le programme coordonne, appuie et finance la mise en œuvre des activités horizontales dans les domaines de la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces domaines d'intervention sont : la vie économique, l'égalité de la participation et de la représentation, les droits sociaux, la vie civile ainsi que les rôles et les stéréotypes féminins et masculins.

Au terme de l'article 3, point a) de la décision du Conseil, le programme vise à « promouvoir et diffuser les valeurs et les pratiques sur lesquelles se fonde l'égalité entre les femmes et les hommes »

Le programme peut soutenir, dans un contexte transnational, la mise en œuvre d'initiatives transnationales comme, par exemple, des réunions, des séminaires ou campagnes sur des thèmes approuvés chaque année, après concertation avec le comité du programme. Le but de ces activités est de soutenir et d'améliorer les synergies entre les politiques nationales d'égalité entre les femmes et les hommes et d'obtenir une valeur ajoutée communautaire.

Ces projets doivent associer des acteurs provenant d'au moins trois pays parmi les Etats membres de l'Union européenne, les pays de l'espace économique européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) les pays candidats qui ont participé en 2006 au programme conformément au protocole d'accord signé avec la Commission.

Les promoteurs sont encouragés à choisir comme partenaires des réseaux et organisations de dimension communautaire.

Suite à l'appel d'offre restreint, 12 Etats membres ont répondu par une candidature de subvention. 10 propositions ont été acceptées dont celle du ministère de l'Egalité des chances.

Les partenaires transnationaux du projet seront le Danemark et la Slovénie. Le projet portera sur 'La politique de l'égalité des femmes et des hommes dans le développement rural'. Des 83 candidatures introduites après l'appel ouvert, 69 ont été rejetées ne répondant pas au critère d'éligibilité.

Global Summit of Women

Le Caire, les 10 et 12 juin 2006

La ministre de l'Egalité des chances a assisté au "Global Summit of Women " qui s'est tenu au Caire en Egypte du 10 au 12 juin 2006.

Le 10 juin 2006, la ministre a participé à la table-ronde des ministres sur le sujet "Public/private partnerships". Lors de cette table-ronde, la ministre a présenté le "modèle luxembourgeois", suivi d'une présentation d'un exemple de bonne pratique, à savoir une action positive qui a été réalisée sur la place financière du Luxembourg.

Conférence de haut niveau sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail, du travail forcé et de l'esclavage

Vienne, le 16 et 17 novembre 2006

Le ministère de l'Egalité des chances a représenté le Luxembourg lors de la conférence de haut niveau sur la traite des êtres humains organisée par l'OSCE (organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) de concert avec l'Alliance contre la traite des êtres humains. La conférence s'est penchée sur le problème de la traite des êtres

humains à des fins d'exploitation du travail, de travail forcé et d'esclavage. Parmi les questions abordées figuraient notamment le rôle et la responsabilité des acteurs de première ligne, la poursuite des auteurs de la traite et la justice pour les victimes. La conférence fut inaugurée par M. Didier Donfut, Secrétaire d'État belge aux Affaires européennes, au nom du ministre des Affaires étrangères belge M. Karel De Gucht, Président en exercice de l'OSCE. En présence de la Représentante spéciale de l'OSCE sur la lutte contre la traite des êtres humains, Eva Biaudet, l'événement a réuni des représentants d'organisations internationales, des représentants gouvernementaux pour la lutte contre la traite, des juges, des procureurs, des avocats, des experts de terrain et des organisations non-gouvernementales.

Les hommes et l'égalité entre femmes et hommes Vers des politiques progressives

Helsinki, les 5 et 6 octobre 2006

La Présidence finlandaise a organisé une conférence internationale sur la participation et la responsabilité des femmes et des hommes à la mise en œuvre de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

Des intervenants internationaux ont présenté leurs thèses de l'importance d'une participation active des hommes en changement de relations entre les sexes et sur les conséquences de l'émancipation du rôle des femmes dans la société.

4 groupes de travail ont suivi les débats généraux :

1. Réduction de la ségrégation en éducation et formation : le rôle des hommes
ad.1 L'objectif du groupe de travail était de discuter comment encourager les hommes à s'orienter vers des champs d'éducation dominés par des femmes, avec le maintien des rôles stéréotypés des sexes.

2. Intégration de la dimension du genre dans les politiques de la santé et pratiques
ad.2. Ce groupe de travail avait pour objectif de discuter comment renforcer la dimension du genre dans les politiques de santé et dans la pratique, ainsi que de montrer la relation entre les politiques de santé et les politiques d'égalité des sexes.

3. Violence et hommes
ad. 3. La prévention de la violence relative aux genres et la relation entre les hommes et la violence furent débattues.

4. Les hommes et la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
Visions pour le futur.
ad.4. Comment les hommes peuvent-ils à l'avenir participer plus aux responsabilités familiales et parentales dans les différents types de famille fut le sujet du débat dans ce groupe.

Environ 250 personnes des Etats membres ont participé à la conférence dont 38% d'hommes. Les conclusions de la conférence ont été intégrées dans les conclusions du conseil EPSCO du 1^{er} décembre 2006 sur le rôle des hommes en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

Madrid, le 27 novembre 2006

Le ministère de l'Egalité des chances a participé le 27 novembre 2006 à Madrid au lancement de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes. La campagne prendra fin en mars 2008. La campagne aura 3 dimensions : intergouvernementale, parlementaire, locale et régionale.

Elle sera menée par le Conseil de l'Europe ainsi que par ses Etats membres, en partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la protection des femmes contre la violence.

La campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, a pour but de :

- sensibiliser l'opinion publique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe au fait que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits de la personne humaine et à encourager tout citoyen à la combattre ;
- exhorter les Etats membres à prouver leur volonté politique en offrant les ressources appropriées pour l'obtention de résultats concrets dans l'éradication de la violence à l'égard des femmes ;
- promouvoir la mise en œuvre de mesures efficaces pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes au moyen de la législation et de plans d'action nationaux pour assurer la mise en œuvre de la Recommandation Rec (2002) 5 et le suivi régulier des progrès réalisés.

Les messages de la campagne sont les suivants :

- la lutte contre la violence domestique nécessite une action concertée des pouvoirs publics
- la violence domestique est une violation des droits de la personne humaine
- la violence domestique blesse gravement les femmes et nuit à la société toute entière, y compris aux générations futures
- la violence domestique nécessite la participation active des hommes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Conférence 'World Women Work' 'Les femmes dans la prise de décision, perspectives et évolution'

Berlin, le 10 mai 2006

Le 10 mai la ministre a participé à la conférence World Women Work à Berlin. Cette conférence placée sous le patronage du Premier Ministre luxembourgeois, et de Madame Süssmut, l'ancienne Présidente du Bundestag, avait comme sujet central le thème suivant : les femmes dans la prise de décision, perspectives et évolution.